

**EVIDENCE**

OTTAWA, Wednesday, December 10, 2025

The Standing Senate Committee on Banking, Commerce and the Economy met with videoconference this day at 2:01 p.m. [ET] to study the subject matter of those elements contained in Divisions 4, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 22, 23, 37, 39, 43, and 45 of Part 5 of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on November 4, 2025.

**Senator Clément Gignac** (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

**The Chair:** Good afternoon, colleagues. My name is Clément Gignac. I am a senator from Quebec and chair of the Standing Senate Committee on Banking, Commerce and the Economy. I extend my welcome to all of you, both those who are in the room with us and those listening to us online at sencanada.ca. First, I will ask my colleagues to introduce themselves.

[*English*]

**Senator Varone:** Toni Varone, Ontario.

**Senator Yussuff:** Hassan Yussuff, Ontario.

**Senator C. Deacon:** Colin Deacon, Nova Scotia.

[*Translation*]

**Senator Surette:** Allister Surette from Nova Scotia; I am replacing Senator McBean.

[*English*]

**Senator Wallin:** Pamela Wallin, Saskatchewan.

[*Translation*]

**The Chair:** Thank you, colleagues.

We continue today the prestudy of Bill C-15. Our committee received an Order of Reference requesting that we examine and report on the subject matter of those elements contained in Divisions 4, 9 to 17, 22, 23, 37, 39, 43 and 45 of Part 5 of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on November 4, 2025.

Today's meeting will be divided into three panels, followed by a subsequent meeting of two panels. We first begin with two witnesses representing the Bank of Canada, here to discuss Divisions 9 and 45 of the bill. I welcome Ron Morrow, Executive Director, Payments, Supervision and Oversight, and Ms. Anne Butler, Managing Director, Supervision Department.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mercredi 10 décembre 2025

Le Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie se réunit aujourd'hui, à 14 h 1 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier la teneur des éléments des sections 4, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 22, 23, 37, 39, 43 et 45 de la partie 5 du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025.

**Le sénateur Clément Gignac** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

**Le président :** Bonjour, chers collègues. Je suis Clément Gignac, sénateur du Québec et président du Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie. Bienvenue à tous les gens qui sont ici avec nous et à ceux qui se joignent à nous de manière virtuelle sur le site sencanada.ca. Dans un premier temps, je demanderais à mes collègues de bien vouloir se présenter.

[*Traduction*]

**Le sénateur Varone :** Toni Varone, de l'Ontario.

**Le sénateur Yussuff :** Hassan Yussuff, de l'Ontario.

**Le sénateur C. Deacon :** Colin Deacon, de la Nouvelle-Écosse.

[*Français*]

**Le sénateur Surette :** Allister Surette, de la Nouvelle-Écosse; je remplace la sénatrice McBean.

[*Traduction*]

**La sénatrice Wallin :** Pamela Wallin, de la Saskatchewan.

[*Français*]

**Le président :** Merci, chers collègues.

Nous continuons aujourd'hui notre étude préalable du projet de loi C-15. Notre comité a reçu un ordre de renvoi l'autorisant à examiner la teneur des éléments des sections 4, 9 à 17, 22, 23, 37, 39, 43 et 45 de la partie 5 du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025, et à en faire rapport.

La réunion d'aujourd'hui sera divisée en trois groupes de témoins et elle sera suivie d'une seconde réunion avec deux autres groupes. Nous commençons par deux témoins représentant la Banque du Canada. Ils sont avec nous aujourd'hui pour discuter des sections 9 et 45 du projet de loi. Je souhaite la bienvenue à M. Ron Morrow, directeur exécutif, paiements,

I believe you have opening remarks. You have the floor.

**Ron Morrow, Executive Director, Payments, Supervision and Oversight, Bank of Canada:** Thank you very much, Mr. Chair and distinguished members of the committee, good day.

[*English*]

Thank you for inviting us to be here today to talk about two new responsibilities for the Bank of Canada, which were proposed in last month's federal budget: implementing consumer-driven banking and regulating stablecoins.

Let me start by saying that the fundamental role of the Bank of Canada is to maintain trust in the monetary system. Safe and reliable monetary systems support the efficiency of every economy. They are a pillar of trust and stability that support economic and financial well-being.

Consumer-driven banking, also known as open banking, is a system that enables consumers and businesses to share their financial data with approved service providers of their choice. Giving Canadians greater control over their financial data opens the door to new financial products and greater choice between providers.

[*Translation*]

Consumers would also have access to more customized and cheaper products and services. In order for this innovation to serve the public, it must be secure, stable and reliable.

[*English*]

Specifically, it must address risks related to the security of financial data, national security, consent and liability.

Budget 2025 proposes that supervision of the open banking regime be given to the Bank of Canada. Specifically, the budget taps the bank to develop a secure framework that would establish a path to entry for financial service providers through an accreditation regime. The framework would also establish baseline rules for participants to address all of the risks I just outlined.

supervision et surveillance, et à Mme Anne Butler, directrice générale, Supervision.

Je crois comprendre que vous avez des remarques d'ouverture à faire. Je vous cède la parole.

**Ron Morrow, directeur exécutif, paiements, supervision et surveillance, Banque du Canada :** Merci beaucoup. Monsieur le président et distingués membres du comité, bonjour.

[*Traduction*]

Nous vous remercions de nous avoir invités aujourd'hui pour discuter de nouvelles responsabilités confiées à la Banque du Canada, qui ont été proposées dans le budget fédéral déposé le mois dernier : mettre en place des services bancaires axés sur les consommateurs et réglementer les cryptomonnaies stables.

Je vais commencer par dire que le rôle fondamental de la Banque du Canada est de maintenir la confiance dans le système monétaire. Des systèmes monétaires sécuritaires et fiables favorisent l'efficacité de toute économie. Ils sont un pilier de confiance et de stabilité qui soutient le bien-être économique et financier.

Les services bancaires axés sur les consommateurs, également appelés des services bancaires ouverts, permettent aux consommateurs et aux entreprises de communiquer leurs données financières à des fournisseurs de services approuvés de leur choix. Donner aux Canadiens un plus grand contrôle sur leurs données financières ouvre la voie à de nouveaux produits financiers et à un plus grand choix entre les fournisseurs.

[*Français*]

Les consommateurs devraient également avoir accès à des produits et des services plus personnalisés et moins coûteux. Pour que cette innovation serve la population, elle doit être sûre, stable et fiable.

[*Traduction*]

Plus précisément, elle doit traiter les risques associés à la sécurité des données financières, à la sécurité nationale, au consentement et à la responsabilité.

Le budget de 2025 propose que la supervision du régime de services bancaires ouverts soit confiée à la Banque du Canada. Plus précisément, le budget demande à la banque d'élaborer un cadre sécuritaire qui établirait une voie d'accès aux fournisseurs de services financiers par l'entremise d'un régime d'accréditation. Le cadre fixerait des règles de base pour permettre aux participants de gérer tous les risques que je viens de mentionner.

This would leverage the capabilities the bank developed when we took on the registration and supervision of retail payment service providers. This includes working closely with industry stakeholders and financial service providers, which would be a vital part of our playbook to bring open banking to Canadian consumers and businesses.

While the federal budget was tabled just over a month ago, we've already started to lay the groundwork. Our colleagues at the Financial Consumer Agency of Canada and the Department of Finance Canada are being very helpful in passing along their knowledge so that we can move quickly to take on this new role, should Bill C-15 come into force.

[Translation]

Let's now turn to the other proposed new area of responsibility for the bank: the regulation of stable cryptocurrencies. As with the open banking system, we need to identify and mitigate the risks to the public, our businesses, our economy and our financial system.

[English]

The goal is to ensure that Canadians can leverage the innovation of stablecoins and do so safely. It's important for Canada to have its own regulatory framework for stablecoins. In Budget 2025, the government announced its intentions to do just that, with the Bank of Canada as the regulator. The draft legislation lays out the core elements of the framework. The proposed stablecoin act will regulate stablecoin issuers, and retail payment legislation would be amended so that it applies to stablecoin payments.

The framework would require issuers to go through a rigorous approval process and satisfy stringent prudential and operational requirements. Approved entities would then be subject to ongoing supervision and oversight by the Bank of Canada.

In closing, with the passage of Bill C-15, we would work in close consultation with a wide range of stakeholders and the Department of Finance to develop robust, made-in-Canada approaches to open banking and stablecoin regulations. And we would do so in a way that achieves the twin goals of fostering innovation and competition in financial services and preserving the stability of our monetary system.

Thank you very much. My colleague Anne Butler and I would be very happy to respond to your questions.

Cela permettrait de tirer parti des capacités que la banque a acquises lorsque nous avons assumé la responsabilité de l'enregistrement et de la supervision des fournisseurs de services de paiements de détail. Nous avons notamment travaillé en étroite collaboration avec des intervenants de l'industrie et des fournisseurs de services financiers, ce qui ferait partie intégrante de notre stratégie visant à mettre les services bancaires ouverts à la disposition des entreprises et des consommateurs canadiens.

Bien que le budget fédéral ait été déposé il y a un peu plus d'un mois, nous avons déjà commencé à préparer le terrain. Nos collègues à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et au ministère des Finances du Canada nous aident grandement en nous transmettant leur savoir afin que nous puissions rapidement assumer ce nouveau rôle, si le projet de loi C-15 entre en vigueur.

[Français]

Parlons maintenant de l'autre nouveau champ de responsabilité proposé pour la banque : la réglementation des cryptomonnaies stables. Comme pour le système bancaire ouvert, il faut repérer et atténuer les risques pour la population, nos entreprises, notre économie et notre système financier.

[Traduction]

L'objectif est de veiller à ce que les Canadiens puissent tirer parti de l'innovation des cryptomonnaies stables, et ce, de manière sécuritaire. Il est important que le Canada dispose de son propre cadre réglementaire pour les cryptomonnaies stables. Dans le budget de 2025, le gouvernement a annoncé son intention d'en élaborer un, en désignant la Banque du Canada comme organisme de réglementation. L'avant-projet de loi définit les éléments fondamentaux du cadre. La loi sur les cryptomonnaies stables proposée réglementera les émetteurs de cryptomonnaies stables, et la loi sur les paiements de détail serait modifiée pour qu'elle s'applique aux paiements en cryptomonnaies stables.

Le cadre exigerait que les émetteurs se soumettent à un processus d'approbation rigoureux et respectent des exigences prudentielles et opérationnelles strictes. Les entités approuvées seraient ensuite soumises à une supervision et à une surveillance constantes de la part de la Banque du Canada.

Pour conclure, avec l'adoption du projet de loi C-15, nous travaillerons en étroite collaboration avec un vaste éventail d'intervenants et le ministère des Finances pour élaborer des approches canadiennes robustes en matière de réglementation des services bancaires ouverts et des cryptomonnaies stables. Nous le ferions de manière à atteindre les deux objectifs de favoriser l'innovation et la concurrence dans les services financiers et de préserver la stabilité de notre système monétaire.

Je vous remercie. Ma collègue, Anne Butler, et moi-même serons ravis de répondre à vos questions.

**The Chair:** Thank you for your opening remarks.

Colleagues, we have 40 minutes left. What I propose is maybe five minutes each for the first round, and we will probably have time for a second round. We will start with our deputy chair, Senator Varone.

**Senator Varone:** I'm going to start with Division 9, and it includes the definition of "authentication information." Over the years, it started with passwords, and then the passwords had to include eight letters and an ampersand or something that was different, followed up with a password and then two-factor authentication. Then that was abandoned, and now it's Face ID with something else. And every bank is different.

From a consumer perspective, has there been any thought in regulating what is a password and what are the optimum methodologies that keep consumers safe but, by the same token, aren't a burden to remember what it is that you've got to remember? Personally, I've been caught in situations where the 10 different passwords I use are no longer working, and it takes an hour and a half to reset everything, and you just wonder whether the burden is worth the security. Are there other things that can be regulated as we are changing this to protect consumers but also assist them?

**The Chair:** Just a reminder to my colleagues that our guests are more focused on Divisions 9 and 45 [Technical difficulties].

But feel free to answer, if you want to answer that question.

**Mr. Morrow:** I would be happy to respond. I'm not aware of any initiatives that have been undertaken to try to harmonize or come up with or develop a best practice around passwords and authentication. It could exist. I'm just not aware of it.

But I do know that with the consumer-driven banking approach, when a consumer wants to authorize a service provider to access their banking information, they would give their consent explicitly to the financial service provider. They would then be directed to the portal for the financial institution where the information is coming in from. They would enter their credentials, and that would authorize the sharing of the information.

The only comfort I can give in this instance is it's not a new set of passwords. It's the existing set of passwords that consumers already have for accessing their banking information which would be used in this instance.

**Le président :** Merci de vos déclarations liminaires.

Chers collègues, il nous reste 40 minutes. Je propose d'accorder peut-être cinq minutes à chaque intervenant pour la première série de questions, et nous aurons probablement le temps pour un deuxième tour. Nous allons commencer avec notre vice-président, le sénateur Varone.

**Le sénateur Varone :** Je vais commencer par la section 9, qui inclut la définition du terme « authentifiant ». Au fil des ans, cela a commencé avec des mots de passe, qui devaient inclure par la suite huit lettres et une esperluette ou un signe différent, puis est venu le mot de passe avec authentification à deux facteurs. On a ensuite abandonné les mots de passe pour utiliser la reconnaissance faciale avec un autre élément. Chaque banque est différente.

Du point de vue des consommateurs, a-t-on envisagé de réglementer les mots de passe et les méthodes optimales qui protègent les consommateurs, sans pour autant avoir le fardeau de mémoriser tout ce dont vous devez vous souvenir? Personnellement, je me suis retrouvé dans des situations où les 10 mots de passe différents que j'utilise ne fonctionnaient plus et il m'a fallu une heure et demie pour tout réinitialiser. Et on se demande si le fardeau en vaut la peine au nom de la sécurité. Y a-t-il d'autres éléments qui peuvent être réglementés dans les changements que nous apportons pour protéger et aider les consommateurs?

**Le président :** Je tiens seulement à rappeler à mes collègues que nos témoins se concentrent davantage sur les sections 9 et 45 [difficultés techniques].

Sentez-vous libre de répondre à cette question, si vous voulez le faire.

**M. Morrow :** Je serais ravi de répondre à cette question. Je ne suis pas au courant d'initiatives qui ont été entreprises pour tenter d'harmoniser ou d'élaborer une pratique exemplaire concernant les mots de passe et l'authentification. Il en a peut-être une, mais je ne suis pas au courant.

Mais je sais qu'avec l'approche bancaire axée sur les consommateurs, quand un consommateur veut autoriser un fournisseur de services à accéder à ses données bancaires, il doit lui donner son consentement explicite. Il serait ensuite dirigé vers le portail de l'institution bancaire d'où proviennent les renseignements. Il saisit ses identifiants, ce qui autorise la communication des informations.

La seule consolation que je peux donner dans ce cas-ci, c'est que ce n'est pas un nouvel ensemble de mots de passe. Ce sont les mots de passe existants que les consommateurs utilisent déjà pour accéder à leurs données financières qui seraient utilisées dans ce cas.

**Senator Varone:** And you think that is sufficient for an open banking platform?

**Mr. Morrow:** I think it's sufficient. Banks take the security of their banking systems very seriously. They put a lot of thought into the required level of authentication that they require to be able to verify that someone logging into a bank account is indeed the authorized party to access that account. So I think it's sufficient for these purposes. But I think your underlying point is well taken that it would be helpful from a consumer point of view if there were a more streamlined or common process for this type of thing.

**Senator C. Deacon:** Really nice to see you, Ms. Butler and Mr. Morrow. I want to start by asking you to recap a bit of what you've done over the last three or four years with the Retail Payment Activities Act, or RPAA. I think it establishes for the committee the credentials that the bank has established as a regulator in this newly emerging space and your knowledge of the groups in this space.

**Mr. Morrow:** Thank you very much.

**Senator C. Deacon:** And I'll just add: It was extremely well received by the regulated bodies, which are the groups that were going to be regulated under the RPAA.

**Mr. Morrow:** Thank you very much, Senator Deacon. We just recently went live in September. We actually formally started supervising payment service providers. About 1,500 payment service providers have registered to be regulated by the Bank of Canada. Those registrations are being processed. There are actually 700.

**Anne Butler, Managing Director, Supervision Department, Bank of Canada:** Just under 700.

**Mr. Morrow:** Just under 700 have been fully registered with us and have passed the national security screening. But to get to that point, as the regulations were being developed for this regime, we set up some consultative bodies with the industry. We had ideas of what we thought the regulations should look like and how they should function. It was a great opportunity for us to get feedback in terms of: "We understand what you're trying to achieve with these regulations — please don't do it this way; do it this way instead. And that will work much better for the industry and give you the outcome you're hoping for." So it was very constructive from that point of view.

The good news is when we look ahead to our new responsibilities — especially consumer-driven banking — there has already been a lot of consultation that has taken place. The

**Le sénateur Varone :** Et vous croyez que c'est suffisant pour une plateforme bancaire ouverte?

**M. Morrow :** Je pense que c'est suffisant. Les banques prennent la sécurité de leurs systèmes bancaires très au sérieux. Elles réfléchissent longuement au niveau d'authentification nécessaire pour vérifier que la personne qui se connecte à un compte bancaire est bien la personne autorisée à y accéder. Je pense donc que c'est suffisant à cette fin. Mais je comprends bien votre argument sous-jacent selon lequel il serait utile d'avoir un processus plus simplifié ou commun pour ce type de chose.

**Le sénateur C. Deacon :** Je suis ravi de vous voir, madame Butler et monsieur Morrow. Je voudrais commencer par vous demander de nous résumer brièvement ce que vous avez accompli au cours des trois ou quatre dernières années avec la Loi sur les activités associées aux paiements de détail, ou LAPD. Je pense que cela permettra au comité de mieux comprendre les authentifiants dont dispose la banque en tant qu'organisme de réglementation dans ce nouvel espace, ainsi que votre connaissance des groupes qui y opèrent.

**M. Morrow :** Je vous remercie.

**Le sénateur C. Deacon :** J'ajouterai simplement que cela a été extrêmement bien accueilli par les organismes réglementés, c'est-à-dire les groupes qui allaient être réglementés en vertu de la LAPD.

**M. Morrow :** Je vous remercie, sénateur Deacon. Nous avons en fait commencé en septembre. Nous avons officiellement commencé à superviser les fournisseurs de services de paiement. Environ 1 500 fournisseurs de services de paiement se sont enregistrés auprès de la Banque du Canada. Ces enregistrements sont en train d'être traités. Il y en a actuellement 700.

**Anne Butler, directrice générale, département de la Supervision, Banque du Canada :** Juste un peu moins de 700.

**M. Morrow :** Un peu moins de 700 ont été entièrement enregistrés et ont passé le contrôle de sécurité nationale. Mais pour en arriver là, alors que la réglementation pour ce régime était en cours d'élaboration, nous avons mis en place des organismes de consultation avec l'industrie. Nous avions une idée de ce à quoi devraient ressembler les règlements et de la manière dont ils devraient fonctionner. C'était une excellente occasion pour nous de recueillir des commentaires comme celui-ci : « Nous comprenons ce que vous essayez de faire avec ces règlements, mais ne procédez pas de cette manière. Faites plutôt ceci, car ce sera beaucoup mieux pour l'industrie et vous permettra d'atteindre le résultat escompté. » Cela a donc été très constructif.

La bonne nouvelle est que lorsque nous examinons nos nouvelles responsabilités — plus particulièrement les services bancaires axés sur les consommateurs —, il y a déjà eu de

Department of Finance has heard from many, many people on this. We're in the process of learning from them, but I would expect we will need to be equally consultative as we think through regulations for open banking and stablecoins.

**Senator C. Deacon:** Thank you for that. That background is useful for the committee to have.

On open banking, we had the opportunity to speak with the Senior Deputy Governor of the Bank of Canada when she was here with the Governor of the Bank of Canada a few weeks ago, and she indicated that the bank very much understood that there may be a lot of overlap between registered companies looking to be part of the RPAA, part of open banking or consumer-driven banking and part of stablecoins. Can you speak a little bit to how you see yourself handling that transition to two additional areas of oversight and trying to enable innovators to continue to innovate while keeping Canadians safe?

**Mr. Morrow:** Yes, absolutely. As we take on these two new mandates, one of the advantages we'll have is we're going to be able to leverage our resources that we have in place right now for our mandate to oversee payment service providers — resources both in the sense of technology as well as in the sense of people — to help us bring these new mandates to life. There is overlap between the payment service provider universe and the entities that are very interested in becoming active participants in open banking. So we'll be working with our colleagues at the Department of Finance as we think through the accreditation process in particular. If you are a registered payment service provider, you have already passed the national security test, so there is no need to redo that over again. If you are a payment service provider, you do have requirements around managing operational risk and cyber risk and security. There may or may not be some additional work you have to do to demonstrate that you are compliant with that.

We will be doing the same thing with banks and with credit unions that choose to apply. Probably the biggest lift will be for third-party service providers that aren't currently regulated because they wouldn't have gone through a national security screening, for example. So there will be more work required. But our job is to determine how best we can streamline this work to not make people redo what they've already done and then get them into the regime as quickly and as efficiently as possible.

**Senator C. Deacon:** Are you looking to use external accreditation bodies or groups to help in vetting new entrants into the regulatory regime?

nombreuses consultations. Le ministère des Finances a entendu un grand nombre de personnes à ce sujet. Nous sommes en train d'en tirer des leçons, mais je pense que nous devons mener des consultations tout aussi approfondies lorsque nous examinerons la réglementation pour les services bancaires ouverts et les cryptomonnaies stables.

**Le sénateur C. Deacon :** Je vous remercie de ces remarques. Ces informations sont utiles au comité.

En ce qui concerne les services bancaires ouverts, nous avons eu l'occasion de discuter avec la première sous-gouverneure de la Banque du Canada il y a quelques semaines, qui a déclaré que la banque comprenait très bien qu'il pouvait y avoir beaucoup de chevauchements entre les entreprises enregistrées voulant faire partie de la LAPD, des services bancaires ouverts, des services bancaires axés sur les consommateurs et des cryptomonnaies stables. Pouvez-vous nous dire comment vous envisagez cette transition vers deux nouveaux secteurs de surveillance et comment vous comptez permettre aux innovateurs de continuer d'innover tout en assurant la sécurité des Canadiens?

**M. Morrow :** Oui, absolument. En assumant ces deux nouveaux mandats, l'un des avantages dont nous bénéficierons sera de tirer parti de nos ressources que nous avons en place à l'heure actuelle pour surveiller les fournisseurs de services de paiement — les ressources tant sur le plan technologique que sur le plan humain — pour nous aider à mettre en œuvre ces mandats. Il y a un chevauchement entre les fournisseurs de services de paiement et les entités qui sont très intéressées à participer activement aux services bancaires ouverts. Nous travaillerons donc en collaboration avec nos collègues au ministère des Finances pour réfléchir plus particulièrement au processus d'accréditation. Si vous êtes un fournisseur de services de paiement enregistré, vous avez déjà passé le test de sécurité nationale, et il n'est donc pas nécessaire de le refaire. Si vous êtes un fournisseur de services de paiement, vous devez respecter des exigences en matière de gestion des risques opérationnels, de cybersécurité et de sécurité. Vous devrez peut-être faire des démarches additionnelles pour démontrer que vous vous conformez à ces exigences.

Nous ferons la même chose avec les banques et les coopératives de crédit qui choisissent de présenter une demande. Les tiers fournisseurs de services qui ne sont actuellement pas réglementés devront probablement déployer les plus gros efforts, car ils n'ont pas passé le contrôle de sécurité nationale, par exemple. Il y aura donc plus de travail à faire. Mais notre travail consiste à déterminer la meilleure façon de simplifier ce travail afin d'éviter que les gens refassent ce qu'ils ont déjà fait et de les intégrer dans le régime le plus rapidement et efficacement possible.

**Le sénateur C. Deacon :** Envisagez-vous de faire appel à des entités ou groupes d'accréditation externes pour vous aider à approuver les nouveaux venus dans le régime réglementaire?

**Mr. Morrow:** That's something we'll be talking to our colleagues at the Department of Finance about as we think through the regulations. I mean, there are accreditations out there. I worry about bombarding the committee with acronyms, but there's SOC 2 accreditation and NIST accreditation. There are industry standards out there for security where you can be audited by a third party and be certified that you are operating in a manner that is consistent with that. I think we would be wise to see what we can do to leverage all of that, again, to make the process as easy as possible for people who have been certified and who have done the work to get into the regime as quickly as possible.

**Senator Wallin:** I just want to follow up on some discussions we had yesterday. I think what we have seen in the budget documents and the approach of this government is the creation of an awful lot of bureaucracy to oversee different things, such as defence, housing or whatever it may be.

Here we've got you coming into the business of regulating, but we also have 13 provincial and territorial securities commissions, some much more mature than others, like Ontario which has been around. This also starts to include the Office of the Superintendent of Financial Institutions, or OSFI, and the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada, or FINTRAC, and all the others you've noticed. It's almost like we're going to have to have something to oversee how the bureaucracy is talking to the bureaucracy about this. What do you see as a concern here?

**Ms. Butler:** Thank you, senator. One of the challenges in the Canadian environment always has been how to manage federal and provincial jurisdiction in financial services. It is something that has been a challenge and an opportunity for a long time, and there are very mature functions in place for the interaction and the collaboration in that space. As an example, the Bank of Canada is already engaged in our oversight function in collaborating with the securities commissions in the overseeing of systemically important financial market infrastructures, for instance, and we do that nationally. We also do that internationally when the standards are being set for both financial market infrastructures and securities regulation. I think there is some really strong muscle to rely on in terms of how we work together moving forward, and it will take very strong collaboration across the provinces and nationally for this regime to be successful.

**Senator Wallin:** I think that's the issue, which is there actually isn't a national regulator, although Ontario often operates that way. You are going to have to deal with that

**M. Morrow :** C'est un sujet dont nous discuterons avec nos collègues au ministère des Finances lorsque nous examinerons la réglementation. Il existe déjà des accréditations. Je ne voudrais pas bombarder le comité d'acronymes, mais il y a l'accréditation SOC2 et l'accréditation du NIST. Il existe des normes de l'industrie pour la sécurité dans le cadre desquels vous pouvez faire l'objet d'un audit par un tiers et obtenir la certification attestant que vous exercez vos activités conformément aux normes. Je pense qu'il serait judicieux de voir comment nous pouvons tirer parti de tout cela, encore une fois, pour faciliter le plus possible le processus pour les personnes qui ont été certifiées et qui ont fait le travail pour intégrer le régime le plus rapidement possible.

**La sénatrice Wallin :** Je veux juste revenir sur certaines discussions que nous avons eues hier. Je pense que ce que nous avons vu dans les documents budgétaires et l'approche de ce gouvernement, c'est la création d'une bureaucratie très lourde pour surveiller différentes choses, telles que la défense, le logement ou peu importe.

Nous vous voyons entrer dans le domaine de la réglementation, mais nous avons également 13 commissions provinciales et territoriales des valeurs mobilières, dont certaines existent depuis plus longtemps que d'autres, dont celle de l'Ontario. Cela commence à inclure également le Bureau du surintendant des institutions financières, ou BSIF, et le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, ou CANAFE, ainsi que tous les autres organismes que vous avez remarqués. C'est presque comme si nous allions devoir mettre en place une entité pour surveiller la communication entre les différents services administratifs à ce sujet. Qu'est-ce qui vous préoccupe à cet égard?

**Mme Butler :** Merci, sénatrice. L'un des défis dans le contexte canadien a toujours été la manière de gérer les compétences fédérales et provinciales dans les services financiers. C'est un défi et une possibilité depuis longtemps, et il existe des mécanismes très élaborés pour favoriser l'interaction et la collaboration dans ce domaine. Par exemple, la Banque du Canada exerce déjà sa fonction de surveillance en collaboration avec les commissions des valeurs mobilières pour surveiller les infrastructures des marchés financiers d'importance systémique, et nous le faisons à l'échelle nationale. Nous le faisons également à l'échelle internationale quand les normes sont établies pour les infrastructures des marchés financiers et la réglementation des valeurs mobilières. Je pense que nous pouvons compter sur une assise très solide pour poursuivre notre collaboration, et il faudra une collaboration très étroite entre les provinces et à l'échelle nationale pour que ce régime soit fructueux.

**La sénatrice Wallin :** Je pense que c'est le problème. Il n'existe aucun organisme national de réglementation, même si l'Ontario fonctionne souvent de cette manière. Vous devrez

because there is no body that can directly negotiate with you. The association is not a regulator, right?

**Ms. Butler:** The association is an association of national securities regulators. We do have memorandums of understanding with the active regulators that are involved with the entities that we oversee jointly. That's a great model for us to build on going forward. We would be continuing to collaborate with that or similar models going forward to manage the overlap, yes.

**Senator Wallin:** How do you see the division of labour when it comes to the use by a consumer of stablecoins?

**Ms. Butler:** Stablecoins are such an interesting new asset for us because it is brand new technology. The purpose of the legislation before you today is to cover the stablecoin as it's being issued because the stablecoin, as it's being issued, has to have certain features that are making it safe and sound for the end user: Canadians. Will it be equal to a dollar when you go to cash it in? Do you have the assets to back it to keep it safe? That's a critical first step in the use of a stablecoin.

The other space that we, the bank, will have a remit over is the use of that stablecoin in payments. If it's being used for payments, it should be subject to the same types of regulation that other payment service providers are subject to in this country.

With the securities regulators, Canada already has quite a mature approach to crypto-currency supervision or regulation when they're being used as securities. It's really the use of that coin and whether it's being used inside a securities book or being used for payments. That would be the main differentiator between the legislation at the provincial level and the legislation that is before you today.

**Senator Wallin:** But a lot is left here to work out in the regs.

**Ms. Butler:** That is very true. There is heavy lifting to be done in the regulations, and I would not want to understate the significance of the work that needs to be done there.

**Senator Wallin:** We'll talk again, then. Thanks.

**Senator Yussuff:** Thank you for being here. Open banking is really trying to stimulate more competition in the banking sector in this country. What is the bank using as a measurement to ensure that becomes the reality, because there will be some regulatory burden that those who want to operate in open

régler ce problème, car aucun organisme ne peut négocier directement avec vous. L'association n'est pas un organisme de réglementation, n'est-ce pas?

**Mme Butler :** C'est une association d'organismes de réglementation des valeurs mobilières. Nous avons des protocoles d'entente avec les organismes de réglementation actifs qui travaillent avec les entités que nous surveillons conjointement. C'est un excellent modèle sur lequel nous pouvons nous appuyer pour aller de l'avant. Nous continuerons de collaborer avec ce modèle ou des modèles semblables à l'avenir pour gérer le chevauchement.

**La sénatrice Wallin :** Comment voyez-vous la répartition du travail en ce qui concerne l'utilisation des cryptomonnaies stables par les consommateurs?

**Mme Butler :** Les cryptomonnaies stables constituent un nouvel atout intéressant pour nous, car c'est une toute nouvelle technologie. Le but de la mesure législative dont vous êtes saisis est de réglementer les cryptomonnaies stables au moment de leur émission, car elles doivent présenter certaines caractéristiques qui les rendent sûrs et fiables pour l'utilisateur final : les Canadiens. Leur valeur sera-t-elle égale à celle du dollar au moment de les encaisser? Avez-vous les atouts pour les garantir et les sécuriser? C'est une première étape cruciale dans l'utilisation des cryptomonnaies.

L'autre domaine dont la banque sera responsable est l'utilisation de cette cryptomonnaie stable dans les paiements. Si elle est utilisée pour les paiements, elle devrait être assujettie aux mêmes types de réglementation que les fournisseurs de services de paiement dans ce pays.

En ce qui concerne les organismes de réglementation des valeurs mobilières, le Canada a déjà une approche très réfléchie en matière de supervision ou de réglementation des cryptomonnaies lorsqu'elles sont utilisées comme valeurs mobilières. Il faut savoir si elles sont utilisées dans un registre de valeurs mobilières ou pour des paiements. Ce serait la principale différence entre la loi provinciale et celle dont vous êtes saisis aujourd'hui.

**La sénatrice Wallin :** Mais il y a encore beaucoup de choses à régler dans la réglementation.

**Mme Butler :** C'est très vrai. Il y a beaucoup de travail en ce qui concerne la réglementation, et je ne voudrais pas sous-estimer l'ampleur de ce travail.

**La sénatrice Wallin :** Nous en reparlerons, alors. Merci.

**Le sénateur Yussuff :** Je vous remercie d'être ici. Le système bancaire ouvert tente réellement de stimuler la concurrence dans le secteur bancaire de ce pays. Il faudra déterminer les critères utilisés par la banque pour y parvenir, car ceux qui souhaitent exercer leurs activités dans le cadre du système bancaire ouvert

banking will have to comply with. I understand the necessity of that. We want to be safe and sound so that consumers are protected. At the same time, if we can't improve the competition within the federal sphere of regulation around banking, then we haven't accomplished very much at the end of the day. How does the bank see that, and what are the measurements you might use to say we have accomplished this goal?

**Mr. Morrow:** I think the success of the open banking regime in terms of bringing greater competition to Canadian financial services will depend on how many entities actually sign up and start offering these services to Canadians.

Our job is to make sure that we're as rigorous as we have to be to ensure that this operates safely, but no more than that. It has to be an efficient regime, which is why we need to think through how to streamline banks that are already prudentially regulated by OSFI and have demonstrated their ability to manage data safely, and you can see there is a more streamlined approach there. There are similar responsibilities for payment service providers under the Retail Payment Activities Act which we oversee. Again, you can see something more streamlined there.

It is our job, and success will be: The measure there is how many entities we get in and if we have struck the right balance in ensuring Canadians can be safe in using open banking but we're also not overly burdensome with our regulations.

**Senator Yussuff:** Like everything else, does the bank plan to issue annual or semi-annual reports on how the system is functioning, who is involved in it and, more importantly, how it is also protecting consumers whom we want to have confidence in regarding how they use the system?

**Mr. Morrow:** That's a very good question. Off the top of my head, I would say yes. In our oversight of financial market infrastructures, we have an annual report that we put out, which talks about that oversight function. We will have something similar for our supervision of payment service providers. I would see some level of reporting required here for open banking and for stablecoins as well. What that looks like or how it functions is something that we're going to have to talk to the Department of Finance about. That's an issue that we'll have to sort out, but I would expect us to have some level of public reporting on this.

**Senator Yussuff:** In the context of consumer confidence, we know this because they demonstrate it, to a large extent, with their use of the banking system: They recognize where they put

devront se conformer à certaines exigences réglementaires. Je comprends la nécessité de ces exigences. Nous voulons agir en toute sécurité afin de protéger les consommateurs. Cela dit, si nous ne parvenons pas à améliorer la concurrence dans le domaine de la réglementation fédérale du secteur bancaire, nous n'aurons finalement pas accompli grand-chose. Comment la banque voit-elle les choses et quels critères pourriez-vous utiliser pour déterminer si nous avons atteint cet objectif?

**M. Morrow :** Je pense que le succès du système bancaire ouvert pour ce qui est d'accroître la concurrence dans le secteur des services financiers canadiens dépendra du nombre d'entités qui s'inscriront et commenceront à offrir ces services aux Canadiens.

Notre travail consiste à veiller à ce que nous soyons aussi rigoureux que nécessaire pour garantir la sûreté du système, mais sans plus. Il faut que le système soit efficace, c'est pourquoi nous devons réfléchir à la manière de rationaliser les banques qui sont déjà assujetties à la réglementation prudentielle du BSIF et qui ont démontré leur capacité à gérer les données en toute sécurité. Vous pouvez constater qu'il existe une approche plus rationalisée à cet égard. Les fournisseurs de services de paiement ont des responsabilités similaires aux termes de la Loi sur les activités associées aux paiements de détail que nous supervisons. Là encore, vous pouvez constater une certaine rationalisation.

C'est notre travail et notre succès sera mesuré par le nombre d'entités que nous parviendrons à attirer et par notre capacité à trouver un juste équilibre entre assurer la sécurité des Canadiens lorsqu'ils utilisent le système bancaire ouvert et éviter d'imposer des réglementations trop contraignantes.

**Le sénateur Yussuff :** Comme pour tout le reste, la banque prévoit-elle de publier des rapports annuels ou semestriels sur le fonctionnement du système, les intervenants concernés et, surtout, la manière dont il protège les consommateurs, en qui nous voulons avoir confiance concernant leur utilisation du système?

**M. Morrow :** C'est une très bonne question. De prime abord, je dirais oui. Dans le cadre de notre surveillance des infrastructures des marchés financiers, nous publions un rapport annuel qui traite de cette fonction de surveillance. Nous aurons quelque chose de similaire pour notre supervision des fournisseurs de services de paiement. Je pense qu'une certaine obligation de produire des rapports sera nécessaire ici pour le système bancaire ouvert et les cryptomonnaies stables. Nous devons discuter avec le ministère des Finances de la forme que cela prendra et de la manière dont cela fonctionnera. C'est une question que nous devons régler, mais je m'attends à ce que nous ayons une certaine obligation de produire des rapports publics à ce sujet.

**Le sénateur Yussuff :** En ce qui concerne la confiance des consommateurs, nous savons qu'ils ont confiance dans le système bancaire parce qu'ils le démontrent en grande partie par

their money is safe, and they're told constantly that their deposit is protected by an insurance scheme across the country. How would we be able to articulate that in a way that builds confidence for consumers that this is something new and we want them to have confidence? For the consumers to hear and learn that, I think the bank needs to be engaged in that process so that they're getting it directly from you rather than from somebody else.

**Mr. Morrow:** Yes, absolutely. We'll be happy to provide that assurance. The legislation also provides for what I think is referred to as a sign or signage within the regime. Just as the Canada Deposit Insurance Corporation, or CDIC, has a particular logo that is on websites to demonstrate that CDIC insurance is available, there will also be a similar logo attached to the open banking regime so that consumers can see that the institution they're dealing with is registered and approved.

**Senator Ringuette:** My first question is: How will you make sure that Canadian consumer financial data remains in Canada? How will you ensure that?

**Mr. Morrow:** Under the legislation, if I'm not mistaken, we're responsible for making sure that the information is appropriately safeguarded. In the regulations, it will lay out what's required and what the financial institutions need to do to demonstrate that they're safely managing that data. There is a national security aspect to the regime as well that will look at the participants in the regime and what their data residency policies and approaches are. So there are a number of measures in the legislation to try to achieve the end of making sure that Canadians' data is appropriately safeguarded.

**Senator Ringuette:** That's not the question I asked. I asked where the provisions are that will ensure that Canadians' financial data remains in Canada. For me, that is central in regard to consumer confidence. It's that and the oversight from one of your partners who was here before you.

You're starting a new slate of institutions within the Canadian market, which will be under your responsibility. There are three paths. I understand that. There are the federal institutions that are already under OSFI as well as the provincial institutions, the co-operatives and so forth, and then you will have fintech. Fintech will be the new player in the system. Where in the legislation does it say that Canadians' financial data will reside in Canada? The oversight can only be done when it resides in Canada. It cannot be done if it resides in Germany or France or Great

leur utilisation de ce système : ils savent que l'endroit où ils placent leur argent est sûr et on leur répète constamment que leurs dépôts sont protégés par un système d'assurance à l'échelle nationale. Comment pourrions-nous exprimer cela de manière à convaincre les consommateurs qu'il s'agit d'une nouveauté et que nous voulons qu'ils lui fassent confiance? Pour que les consommateurs entendent et apprennent ce message, je pense que la banque doit participer au processus afin qu'ils l'apprennent directement de vous plutôt que de quelqu'un d'autre.

**M. Morrow :** Oui, absolument. Nous serons heureux de fournir cette assurance. Le projet de loi prévoit également ce que j'appelle un signe ou une signalisation dans le système. Tout comme la Société d'assurance-dépôts du Canada dispose d'un logo particulier qui figure sur les sites Web pour indiquer que l'assurance-dépôts est offerte, un logo similaire sera également associé au système bancaire ouvert afin que les consommateurs puissent voir que l'institution avec laquelle ils font affaire est enregistrée et approuvée.

**La sénatrice Ringuette :** Ma première question est la suivante : comment comptez-vous faire en sorte que les données financières des consommateurs canadiens restent au Canada? Comment allez-vous garantir cela?

**M. Morrow :** Si je ne me trompe pas, aux termes du projet de loi, nous avons la responsabilité de veiller à ce que les informations soient dûment protégées. Le règlement précisera les exigences et les mesures que les institutions financières doivent prendre pour démontrer qu'elles gèrent ces données en toute sécurité. Le système comporte également un volet lié à la sécurité nationale, qui examinera les participants au système et leurs politiques et approches en matière de résidence des données. Le projet de loi prévoit donc un certain nombre de mesures visant à garantir que les données des Canadiens sont dûment protégées.

**La sénatrice Ringuette :** Ce n'est pas la question que j'ai posée. J'ai demandé où se trouvent les dispositions qui garantissent que les données financières des Canadiens resteront au Canada. À mes yeux, il s'agit d'un élément essentiel pour gagner la confiance des consommateurs, tout comme la surveillance exercée par l'un de vos partenaires qui a témoigné avant vous.

Vous établissez une nouvelle série d'institutions sur le marché canadien, qui relèveront de votre compétence. Il y a trois volets. Je comprends cela. Il y a les institutions fédérales qui relèvent déjà du BSIF, ainsi que les institutions provinciales, les coopératives et ainsi de suite, et puis vous aurez les entreprises de technologie financière. L'entreprise de technologie financière sera le nouvel intervenant dans le système. Où est-il stipulé dans le projet de loi que les données financières des Canadiens seront conservées au Canada? La surveillance ne peut se faire que si les

Britain or the U.S.A. That is central if you want to build consumer confidence in this new system.

**Mr. Morrow:** To directly answer your question, I am not aware of any data residency requirements in the legislation as it stands right now. There could well be data residency requirements that are developed as part of the regulations —

**Senator Ringuette:** It will be too late. If you don't have the power in the legislation to do that, the regulation won't enable you to ask for it.

**Mr. Morrow:** I think both the regulatory-making process as well as the national security screening that will be done by Canada's national security agencies can allow for forcing data residency requirements within the act, but that's something that we and the Department of Finance are going to have to develop. We're relatively new to this file. I don't have any further background on that, but your point is well taken. I think the provisions are there to be able to enforce data residency, but we'll have to work with our Department of Finance colleagues to see how they manifest themselves in the final form of the regulations and what goes into the national security checks.

**Senator Ringuette:** I think this committee is providing a good voice for the citizens of Canada in regard to this new system.

There is also a provision to repeal the position of the senior deputy commissioner of the Financial Consumer Agency of Canada. Can you explain the link?

**Mr. Morrow:** Sure. In a previous incarnation of this legislation, the Financial Consumer Agency of Canada, or FCAC, was going to oversee the implementation of consumer-driven banking. In that legislation, it provided for a new position within FCAC — the senior deputy commissioner — to lead the open banking file. Since FCAC no longer has that responsibility, they don't need the senior deputy commissioner. With that responsibility moving over to the Bank of Canada, between myself, my colleague Anne Butler, the senior deputy governor and the governor, we have plenty of senior oversight as part of this regime, so it wasn't required to be transferred over as part of that transfer of responsibilities.

**Senator Ringuette:** That position is completely abolished? It's not moving elsewhere?

données sont conservées au Canada. Elle ne peut pas se faire si elles sont conservées en Allemagne, en France, en Grande-Bretagne ou aux États-Unis. C'est un point essentiel si vous voulez que les consommateurs aient confiance dans ce nouveau système.

**M. Morrow :** Pour répondre directement à votre question, à ma connaissance, aucune exigence en matière de résidence des données n'est prévue dans le projet de loi dans sa forme actuelle. Il est toutefois possible que de telles exigences soient incluses dans le règlement d'application...

**La sénatrice Ringuette :** Il sera trop tard. Si le projet de loi ne vous donne pas le pouvoir de le faire, le règlement d'application ne vous permettra pas de le demander.

**M. Morrow :** Je pense que le processus d'élaboration de la réglementation ainsi que le contrôle de sécurité nationale qui sera effectué par les organismes de sécurité nationale du Canada peuvent permettre d'imposer des exigences de résidence des données dans le projet de loi, mais c'est quelque chose que nous et le ministère des Finances devons élaborer. Nous ne connaissons pas encore très bien ce dossier. Je n'ai pas d'autre information à ce sujet, mais votre point de vue est justifié. Je pense que les dispositions sont là pour permettre d'imposer l'exigence en matière de résidence des données, mais nous devons travailler avec nos collègues du ministère des Finances pour déterminer comment elles se traduiront dans la version finale du règlement et ce qui sera inclus dans les contrôles de sécurité nationale.

**La sénatrice Ringuette :** Je pense que le comité est un bon porte-parole pour les citoyens canadiens en ce qui concerne ce nouveau système.

Il existe également une disposition visant à supprimer le poste de commissaire adjoint principal de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada. Pouvez-vous expliquer le lien?

**M. Morrow :** Bien sûr. Dans une version précédente du projet de loi, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, ou ACFC, était chargée de superviser la mise en œuvre des services bancaires axés sur les consommateurs. Ce projet de loi prévoyait la création d'un nouveau poste au sein de l'ACFC, celui de commissaire adjoint principal, et le titulaire aurait été responsable du dossier du système bancaire ouvert. Étant donné que cette responsabilité n'incombe plus à l'ACFC, il n'est plus nécessaire de créer ce poste. Comme cette responsabilité a été transférée à la Banque du Canada, ma collègue Anne Butler, la première sous-gouverneure, le gouverneur et moi assurons une abondance de supervision de haut niveau dans le cadre de ce système. Il n'était donc pas nécessaire de transférer ce poste dans le cadre du transfert des responsabilités.

**La sénatrice Ringuette :** Ce poste est complètement supprimé? Il n'est pas transféré ailleurs?

**Mr. Morrow:** To my knowledge, no.

**Senator Ringuette:** Thank you.

**The Chair:** Data residency is a source of concern for this committee — for many of my colleagues and me — so this is something that we will probably have a strong observation about in our pre-study.

[Translation]

**Senator Henkel:** I would like to ask a question on Division 9.

Division 9 requires express consent to share data but says nothing about whether that consent is truly free and informed. How will financial institutions be able to verify that consumers are not acting under familial, economic, or technological pressure when they authorize the transfer of this data?

Additionally, do you believe the law should better define what is really meant by voluntary consent in the open banking system?

[English]

**Mr. Morrow:** Thank you very much, senator, for your question.

I understand the concern you're expressing in terms of someone who's been tricked or intimidated into providing their consent. To my knowledge, there are no provisions in the legislation or the regulations around that. It relies on people. Just as anyone signing into their bank account is typing in something and you don't know the circumstances surrounding that, it would also work the same way with this regime.

You're correct in pointing out that it's a potential challenge associated with the regime as crafted.

[Translation]

**Senator Henkel:** Thank you very much for highlighting this. Do you think it is possible to find solutions to this? I am thinking of elderly people and, as I said, family and economic pressures. There is a real risk that this information will be passed on by force.

How could banking institutions find a way to protect this segment of society? It does not matter whether it's an elderly person or someone else; anyone can find themselves in such a situation.

**M. Morrow :** À ma connaissance, non.

**La sénatrice Ringuette :** Merci.

**Le président :** La résidence des données est une source d'inquiétude pour le comité, pour beaucoup de mes collègues et pour moi. C'est donc un sujet sur lequel nous aurons probablement une opinion très tranchée dans notre étude préliminaire.

[Français]

**La sénatrice Henkel :** J'aimerais poser une question qui concerne la partie 9.

La partie 9 exige un consentement express pour partager des données, mais ne dit rien quant au caractère réellement libre et éclairé de ce consentement. Comment les institutions financières pourront-elles vérifier qu'un consommateur n'agit pas sous pression familiale, économique ou technologique lorsqu'il autorise la transmission de ces données?

De plus, croyez-vous que la loi devrait définir davantage ce que signifie véritablement un consentement volontaire dans le système bancaire ouvert?

[Traduction]

**M. Morrow :** Je vous remercie beaucoup, sénatrice, de votre question.

Je comprends votre inquiétude concernant les personnes qui ont été trompées ou intimidées afin d'obtenir leur consentement. À ma connaissance, il n'existe aucune disposition législative ou réglementaire à ce sujet. Tout repose sur les personnes. Le système fonctionnerait de la même manière que lorsque quelqu'un accède à son compte bancaire en saisissant des informations, sans que vous connaissiez les circonstances qui l'entourent.

Vous avez raison de souligner qu'il s'agit d'un problème potentiel lié au système, tel qu'il est conçu.

[Français]

**La sénatrice Henkel :** Merci beaucoup de le souligner. Pensez-vous qu'il est possible d'apporter des solutions à cela? Je pense aux personnes âgées et, comme je le disais, aux pressions familiales et économiques. Il y a un véritable risque que ces informations soient transmises de force.

Comment les institutions bancaires pourraient-elles trouver le moyen de protéger ce segment de la société? Peu importe qu'il s'agisse d'une personne âgée ou d'une autre personne, n'importe qui peut se retrouver dans une situation de cette ampleur.

[English]

**Mr. Morrow:** That is a very good question. I think that's something we're going to have to take up with our colleagues at the Department of Finance as we think through the next level of regulations and how to implement this regime.

Your point is well taken.

**Senator Fridhandler:** I'm sorry I missed your introductory remarks, so I apologize if I'm going over ground that's been covered.

It's a very minor point, but I just want to mention that proposed section 19 of Division 45, which enacts the stablecoin act, requires:

An applicant must notify the Bank of any change to any information that was provided to the Bank, within the time and in the manner . . . .

It's a pretty low bar for getting in the weeds on everything, and I'm not sure whether the intention is "any" or "any significant" or "material." But "any change" is a pretty low bar, so I just want to flag for the record that I think it's a bit tight.

**Ms. Butler:** Thank you very much for the question.

That section, actually, very much mirrors the legislation that we have in place now with the Retail Payment Activities Act, so I would expect through regulation and through guidance from the bank, we would give direction in terms of what are the types of information that are material that need to be resubmitted.

The forms are created, for instance in the Retail Payment Activities Act oversight, for that purpose. The purpose is so that we can keep track of changes that are, of course, material to our oversight or to national security. That is definitely a piece of work that will have to be done with the regulations and guidance drafting in the months to come, should the legislation proceed.

**Senator Fridhandler:** As a lawyer, I think that the framework that you operate under doesn't give you the latitude of materiality or significance when it says "any," so I flag that for you in that framework.

**Ms. Butler:** Thank you very much.

**Senator Fridhandler:** In the same vein, I want to go back to data sovereignty as well. I don't buy that this will be dealt with in the regulations or it will be dealt with here or there, because I

[Traduction]

**M. Morrow :** C'est une très bonne question. Je pense que c'est quelque chose dont nous devons discuter avec nos collègues du ministère des Finances lorsque nous réfléchissons à la prochaine étape de la réglementation et à la manière de mettre en œuvre le système.

Votre question est tout à fait pertinente.

**Le sénateur Fridhandler :** Je suis désolé d'avoir manqué vos remarques liminaires. Je m'excuse donc si je reviens sur des points qui ont déjà été abordés.

C'est un détail mineur, mais je tiens à mentionner que l'article 19 proposé de la section 45, qui édicte la loi sur les cryptomonnaies stables, exige ce qui suit :

Le demandeur avise la Banque de tout changement aux renseignements qu'il a fournis à la Banque, dans le délai et selon les modalités [...]

Le seuil à atteindre pour obtenir des détails sur tout est assez bas et je ne sais pas si l'intention est « tout » ou « tout changement substantiel » ou « important ». Toutefois, étant donné que « tout changement » est un seuil assez bas, je tiens à préciser que je trouve cela un peu restrictif.

**Mme Butler :** Je vous remercie beaucoup de votre question.

En fait, cet article reflète largement la loi actuellement en vigueur, à savoir la Loi sur les activités associées aux paiements de détail. Par conséquent, je m'attends à ce que, par l'intermédiaire de la réglementation et des directives de la banque, nous donnions des indications sur les types d'informations importantes qui doivent être soumises de nouveau.

Les formulaires sont créés à cette fin, par exemple dans le cadre de la surveillance prévue par la Loi sur les activités associées aux paiements de détail. Ils ont pour but de nous permettre de faire le suivi des changements qui sont, bien sûr, importants pour notre surveillance ou pour la sécurité nationale. Il s'agit là d'un travail qui devra sans doute être effectué dans le cadre de l'élaboration de la réglementation et des lignes directrices au cours des prochains mois, si le projet de loi est adopté.

**Le sénateur Fridhandler :** En tant qu'avocat, je pense que le cadre auquel vous êtes assujetti ne vous laisse aucune marge de manœuvre quant au caractère substantiel ou important lorsque le terme « tout » est utilisé. Je vous le signale donc dans ce cadre.

**Mme Butler :** Merci beaucoup.

**Le sénateur Fridhandler :** Dans le même ordre d'idées, je tiens également à revenir sur la question de la souveraineté des données. Je ne crois pas que cette question sera traitée dans le

think it's a matter for the government to ensure in the framework legislation that there be protection for consumers in Canada or for Canadians generally. If it's not required by the legislation, then it becomes optional.

Yes, it's good regulation, but I don't think the government should leave it for subsequent — I think the framework requires that.

I don't know whether you want to comment on that.

**Ms. Butler:** Well, I would agree. It's an issue we should be taking back to the Department of Finance and talking to them about because it's an important one that's been raised by the committee.

**Senator Fridhandler:** Lastly, on hybrid jurisdiction, I don't like the he-said-she-said, such as "They're responsible, not me."

In the legislation, proposed section 3 says that the distribution of a stablecoin doesn't constitute dealing in securities.

Proposed section 10 says:

This Act applies only in respect of a stablecoin that has or could reasonably be expected to have interprovincial or international applications.

It's where I see it coming more than constitutionally under federal control.

Then lastly, proposed section 30, in my view, covers off what securities regulators would do. Proposed section 30 is basically a disclosure section, and it says, "An issuer must not communicate or otherwise provide false or misleading information to the public."

That's what securities regulators kind of do.

My suggestion to you is that hybrid authority is not a good idea here. This should fall wholly within the control of the Bank of Canada in all respects relative to stablecoins.

I welcome advice from securities regulators who have experience, but I don't welcome shared jurisdiction.

Your comments?

règlement ou ailleurs, car je pense qu'il appartient au gouvernement de veiller à ce que les consommateurs canadiens ou les Canadiens en général soient protégés dans la loi-cadre. Si la loi ne l'exige pas, cela devient facultatif.

Oui, c'est une bonne réglementation, mais je ne pense pas que le gouvernement devrait reporter cette question à un projet de loi ultérieur — je pense que le cadre l'exige.

Je ne sais pas si vous souhaitez faire un commentaire à ce sujet.

**Mme Butler :** Je suis d'accord. C'est une question que nous devrions porter à l'attention du ministère des Finances et dont nous devrions discuter avec eux, car il s'agit d'une question importante qui a été soulevée par le comité.

**Le sénateur Fridhandler :** Enfin, en ce qui concerne la juridiction hybride, je n'aime pas les disputes du type « il a dit ceci, elle a dit cela », comme ceux où on déclare : « C'est eux qui sont responsables, pas moi. »

Dans le projet de loi, l'article 3 prévoit que la distribution de cryptomonnaies ne peut être assimilée au commerce de valeurs mobilières.

L'article 10 stipule ce qui suit :

La présente loi ne s'applique qu'à l'égard des cryptomonnaies stables qui ont ou qui pourraient vraisemblablement avoir une application interprovinciale ou internationale.

Sur le plan constitutionnel, c'est dans ces situations que je vois les choses s'inscrire davantage sous le contrôle du gouvernement fédéral.

Enfin, à mon avis, l'article 30 couvre ce que feraient les organismes de réglementation des valeurs mobilières. L'article 30 porte essentiellement sur la divulgation et stipule ce qui suit : « Il est interdit à l'émetteur de communiquer ou de fournir autrement des renseignements faux ou trompeurs au public. »

C'est en quelque sorte le rôle des organismes de réglementation des valeurs mobilières.

À mon avis, il n'est pas judicieux d'opter pour une autorité hybride dans ce cas-ci. Tout ce qui concerne les cryptomonnaies stables devrait relever entièrement de la Banque du Canada.

Je suis favorable aux conseils des organismes de réglementation des valeurs mobilières qui ont de l'expérience, mais je ne suis pas favorable à la compétence partagée.

Avez-vous des commentaires?

**Ms. Butler:** Thank you. It's obviously a very tricky issue managing the overlapping jurisdiction between securities regulators and the Bank of Canada in this legislation. I did speak about that briefly earlier.

The purpose here is to try to make sure that we are protecting the creation of an asset that is intended to act like money, which is what the Bank of Canada's role is in overseeing it being used as a payment within payment systems. It is really important that we not leave a gap between the Bank of Canada's oversight and the oversight of securities regulators.

The Bank of Canada is not an expert in the regulation of securities, so there will be a need to find a collaborative way to manage that risk because it's not being used as a security when it's being used as a payment.

**Senator Fridhandler:** I don't think you should be calling this a security. The legislation says it's not, and I don't think you should accede to the suggestion that it's a security.

Sorry, I interrupted you, Mr. Morrow.

**Mr. Morrow:** Not at all. Quite honestly, I completely understand the point you're making, but this is going to be the purview of our colleagues at the Department of Justice Canada, who are experts on constitutional matters, to sort out where it is. We're happy to play the role that the government has given us. If there's scope for it to be broadened or work better, we're open to that.

It's the role of our colleagues at the Department of Finance Canada and the Department of Justice Canada to figure out the right way to draft this in a way that respects constitutional roles.

**Senator Fridhandler:** You have to operate the system in the end and have some clear authorities on what you're doing. Thank you.

**The Chair:** Thank you, Senator Fridhandler, for highlighting this part, because it's a question.

When a stablecoin is for payment and linked to currency, at the end of the day, is it a security or is it a currency? That's my question, and we're trying to figure that out.

As a former minister from Quebec, I will refrain from talking about this possible duplication between both, but I think the point is well taken.

**Mme Butler :** Merci. Il est évident que la gestion du chevauchement des compétences entre les organismes de réglementation des valeurs mobilières et la Banque du Canada dans ce projet de loi est une question très délicate. J'en ai brièvement parlé tout à l'heure.

L'objectif ici est d'essayer de protéger la création d'un actif destiné à faire office de monnaie, ce qui est le rôle de la Banque du Canada, qui est chargée de superviser son utilisation comme moyen de paiement dans les systèmes de paiement. Il est très important de ne pas laisser de lacune entre la surveillance de la Banque du Canada et celle des organismes de réglementation des valeurs mobilières.

La Banque du Canada n'est pas experte en matière de réglementation des valeurs mobilières. Il faudra donc trouver un moyen collaboratif de gérer ce risque, car les cryptomonnaies stables ne sont pas utilisées comme valeurs mobilières lorsqu'elles sont utilisées comme moyen de paiement.

**Le sénateur Fridhandler :** Je ne pense pas que vous devriez qualifier les cryptomonnaies stables de valeurs mobilières. Le projet de loi précise qu'elles ne le sont pas et je ne pense pas que vous devriez accepter l'idée qu'elles le soient.

Désolé de vous avoir interrompu, monsieur Morrow.

**M. Morrow :** Je vous en prie. Très honnêtement, je comprends tout à fait votre point de vue, mais c'est à nos collègues du ministère de la Justice du Canada, qui sont des spécialistes des questions constitutionnelles, qu'il revient de déterminer de qui les cryptomonnaies stables relèvent. Nous sommes heureux de jouer le rôle que le gouvernement nous a confié. S'il est possible d'élargir ou d'améliorer ce rôle, nous y sommes ouverts.

Il incombe à nos collègues du ministère des Finances du Canada et du ministère de la Justice du Canada de trouver la bonne façon de rédiger ce projet de loi de manière à respecter les rôles constitutionnels.

**Le sénateur Fridhandler :** Au final, c'est vous qui devez faire fonctionner le système et avoir des pouvoirs clairs quant à ce que vous faites. Merci.

**Le président :** Je vous remercie, sénateur Fridhandler, d'avoir souligné ce point, car il s'agit d'une question.

Lorsqu'une cryptomonnaie stable est utilisée pour effectuer un paiement et est liée à une monnaie, s'agit-il au final d'une valeur mobilière ou d'une monnaie? Je me pose la question et nous essayons d'y répondre.

En tant qu'ancien ministre du Québec, je m'abstiendrai de parler de ce possible chevauchement entre les deux, mais je pense que le point est tout à fait pertinent.

**Senator C. Deacon:** Thanks for the clarity of answers so far; I really appreciate that. I'm wondering where your thinking is at in terms of the potential for stablecoin to present an opportunity to be a payment rail in and of itself, and that could change efforts in other parts of government, particularly in our slow-moving Payments Canada Real-Time Rail challenge.

What thoughts do you have that the option exists for us — and we have the ability as a country — to get a very modern real-time payment rail, by whatever means, which is secure, safe and efficient for the country? Does that flexibility exist in the legislation in Division 45, from your perspective?

**Mr. Morrow:** From my perspective, the stablecoin legislation will enable the safe creation and usage of stablecoins within Canada. I think we are entering a period where, as the Real-Time Rail is launched and goes live next year, we will be in a situation where the conventional payment system and the Real-Time Rail — which operates 24-7 and provides instant payments for Canadians — as well as stablecoins, perhaps tokenized deposits and perhaps tokenized money market securities will all compete with each other and try to see what use cases they're well suited to and how they can reduce costs or increase speed and efficiency in payments for Canadians.

It's unclear to me how that live experimentation will run its course.

Our job at the bank, whether it's through our oversight of Payments Canada's Real-Time Rail or stablecoins, is to make sure the payment options we oversee are safe and secure. We'll let people decide the best way for them to move their money.

**Senator C. Deacon:** Thanks very much. I'm glad to hear you say that the Real-Time Rail will become live in 2026. I've heard others say it, but thank you.

**Senator Varone:** This is on Division 9 and touches on the theme of language or information that is being held. Under "Objects of the Bank," proposed section 8 entitled "Personal information" states:

The Bank may collect any personal information that the Bank considers necessary for carrying out its objects under this Act.

**Le sénateur C. Deacon :** Je vous remercie d'avoir fourni des réponses claires jusqu'à présent, je vous en suis très reconnaissant. Je me demande où vous en êtes dans vos réflexions concernant la possibilité que les cryptomonnaies stables deviennent un moyen de paiement à part entière, ce qui pourrait modifier les efforts déployés dans d'autres secteurs du gouvernement, en particulier dans le cadre du défi que représente le système de paiement en temps réel de Paiements Canada, qui progresse lentement.

Que pensez-vous de la possibilité qui s'offre à nous et de la capacité dont dispose notre pays de mettre en place un système de paiement en temps réel très moderne, par quelque moyen que ce soit, qui soit sûr, sécurisé et efficace pour le pays? Selon vous, cette flexibilité existe-t-elle dans la section 45 du projet de loi?

**M. Morrow :** De mon point de vue, le projet de loi sur les cryptomonnaies stables permettra la création et l'utilisation sécurisées de cryptomonnaies stables au Canada. Je pense que nous entamons une période où, dès le lancement et la mise en service du système de paiement en temps réel l'année prochaine, nous nous retrouverons dans une situation où le système de paiement traditionnel et le système de paiement en temps réel — qui fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et permet aux Canadiens d'effectuer des paiements instantanés — ainsi que les cryptomonnaies stables, peut-être les dépôts sous forme de jetons et peut-être les titres du marché monétaire sous forme de jetons, seront tous en concurrence les uns avec les autres et tenteront de déterminer les cas d'utilisation auxquels ils sont bien adaptés et comment ils peuvent réduire les coûts ou augmenter la rapidité et l'efficacité des paiements pour les Canadiens.

Je ne sais pas exactement comment cette expérience se déroulera.

Notre travail à la banque, que ce soit par l'intermédiaire de notre surveillance du système de paiement en temps réel de Paiements Canada ou des cryptomonnaies stables, consiste à faire en sorte que les options de paiement que nous supervisons soient sûres et sécurisées. Nous laisserons les gens décider de la meilleure façon pour eux de transférer leur argent.

**Le sénateur C. Deacon :** Merci beaucoup. Je suis heureux d'apprendre que le système de paiement en temps réel sera lancé en 2026. J'ai entendu d'autres personnes le dire, mais je vous en remercie.

**Le sénateur Varone :** Ceci se trouve dans la section 9 et traite du thème du langage ou de l'information qui est détenue. Sous la rubrique « Objectifs de la Banque », l'article 8, intitulé « Renseignements personnels », prévoit ce qui suit :

La Banque peut recueillir les renseignements personnels qu'elle estime nécessaires à la réalisation de sa mission dans le cadre de la présente loi.

That's a wide berth. It's not "any relevant," just the word "any." Then when you juxtapose that with Senator Henkel's questions and Senator Ringuette's questions, it becomes all that much more worrisome. Through regulation, do you expect to tamper that down from the word "any" to "any justifiable personal information" that needs to be shared with the bank? How do you deal with that?

**Mr. Morrow:** It's a fair point that, perhaps, it is broad wording in the legislation. Certainly, our intent is to only request relevant information for us to be able to undertake our roles.

In terms of that information, as you can appreciate, if a consumer is going to trust an open banking service provider with their sensitive banking and personal financial information, the regime needs to ensure that the open banking participant is a safe and stable actor which, as part of a broader measure, can lead to fit and proper tests on executives and boards within these in order to make sure that they're legitimate, well-meaning organizations with no links to crime or anything else so that we can be assured that they pass the bar.

But your point is taken that it's very broad language in the legislation.

**Senator Ringuette:** I have a quick question just to assure, at least myself, in regard to open banking, particularly fintech. In addition to stablecoins, which I honestly believe is a currency — it shouldn't be a security — how will you ensure that both of these entities report to FINTRAC, as the other financial institutions do?

**Mr. Morrow:** Right now, any payment service providers that provide payment services are required to be members of FINTRAC and are subject to know-your-customer and anti-money laundering, or AML, restrictions. We share information under the Retail Payment Activities Act with FINTRAC. We can share with them who our entities are, and they can share with us who theirs are so that we can make sure there's no gap between those two lists.

**Senator Ringuette:** The stablecoins and new fintechs that will be entering the system will be subject to compliance with FINTRAC?

C'est une grande marge de manœuvre. Il ne s'agit pas de « les renseignements personnels pertinents », mais simplement de l'expression « les renseignements personnels ». Si l'on examine ce fait en parallèle avec les questions posées par la sénatrice Henkel et la sénatrice Ringuette, la situation devient encore plus inquiétante. Grâce à la réglementation, pensez-vous pouvoir remplacer l'expression « les renseignements personnels » par « les renseignements personnels justifiables » qui doivent être communiqués à la banque? Comment comptez-vous vous y prendre?

**M. Morrow :** Il est vrai que le libellé du projet de loi est peut-être trop vague. Bien entendu, notre intention est uniquement de demander les renseignements pertinents qui nous permettront de remplir nos fonctions.

En ce qui concerne ces renseignements, comme vous pouvez le comprendre, si un consommateur doit confier ses renseignements bancaires et financiers personnels sensibles à un fournisseur de services bancaires ouverts, le système bancaire ouvert doit garantir que ses participants sont des acteurs sûrs et stables, ce qui, dans le cadre d'une mesure plus générale, peut conduire à des vérifications visant à déterminer si les dirigeants et les conseils d'administration de ces fournisseurs possèdent les qualités requises, afin d'attester qu'il s'agit d'organisations légitimes et bien intentionnées, sans aucun lien avec la criminalité ou toute autre activité illégale, et que nous pouvons être assurés qu'ils répondent aux critères requis.

Cependant, je comprends votre point de vue selon lequel le libellé du projet de loi est très vague.

**La sénatrice Ringuette :** J'ai une petite question qui vise à rassurer, ne serait-ce que moi-même, au sujet du système bancaire ouvert, en particulier les entreprises de technologie financière. Outre les cryptomonnaies stables, que je considère sincèrement comme une monnaie et non comme une valeur mobilière, comment comptez-vous garantir que ces deux entités déclarent leurs transactions au CANAFE, comme le font les autres institutions financières?

**M. Morrow :** À l'heure actuelle, tous les fournisseurs de services de paiement qui offrent des services de paiement sont tenus d'être membres du CANAFE et sont assujettis à des restrictions en matière de connaissance de la clientèle et de lutte contre le blanchiment d'argent. Nous échangeons des renseignements au CANAFE en vertu de la Loi sur les activités associées aux paiements de détail. Nous pouvons leur communiquer l'identité de nos entités et ils peuvent nous communiquer l'identité des leurs afin que nous puissions nous assurer qu'il n'y a pas de divergence entre ces deux listes.

**La sénatrice Ringuette :** Les cryptomonnaies stables et les nouvelles entreprises de technologie financière qui intégreront le système seront-elles tenues de se conformer aux exigences du CANAFE?

**Mr. Morrow:** The stablecoin —

**Senator Ringuette:** I don't see that in the —

**Mr. Morrow:** The trading of stablecoins right now is subject to that. Today, any crypto-currency exchange must report to FINTRAC any and all transactions, so that would apply to stablecoin transactions as well.

When it comes to open banking, depending on the nature of the institution, if they are providing financial services or moving people's money, they would also be subject to FINTRAC registration and reporting.

**Senator Ringuette:** Thank you.

[*Translation*]

**The Chair:** I would like to thank Mr. Morrow and Ms. Butler for their testimony. I believe I speak for many of my colleagues when I say that we are reassured by the fact that the Bank of Canada will exercise this mandate with regard to the open banking system. Thank you for taking the time to explain this to us.

Welcome back for our second panel as we continue the pre-study of Bill C-15.

With us today are four representatives from the Office of the Superintendent of Financial Institutions. You have been invited to appear to discuss Divisions 9 to 17. Welcome, and I hope I will pronounce your names correctly.

We have Ms. Theresa Hinz, Executive Director, Policy and Risk Response; Mr. Yasir Syed, Managing Director, Approvals Division, Ms. Jordana Heaton, Managing Director, National Security and Anti-Money Laundering Policy, and Mr. Ryan Cassidy, Director, Legislative Affairs.

Welcome. I would invite you to begin with your opening remarks, which will be followed by questions from our senators. Please go ahead.

[*English*]

**Theresa Hinz, Executive Director, Policy and Risk Response, Office of the Superintendent of Financial Institutions:** Good afternoon. Lovely weather today. Thank you for having us.

Chair and honourable senators, thank you for the invitation to appear in support of your study of Bill C-15. The Office of the Superintendent of Financial Institutions, or OSFI, always appreciates the opportunity to appear before the committee and discuss subjects that affect Canada's financial sector, including

**M. Morrow :** Les cryptomonnaies stables...

**La sénatrice Ringuette :** Je ne vois pas cela dans le...

**M. Morrow :** Le commerce des cryptomonnaies stables est actuellement assujéti à ces exigences. Aujourd'hui, toute bourse de cryptomonnaies doit déclarer toutes ses transactions au CANAFE, ce qui s'applique également aux transactions de cryptomonnaies stables.

En ce qui concerne le système bancaire ouvert, selon la nature de l'institution, si celle-ci fournit des services financiers ou transfère l'argent des particuliers, elle sera également tenue de s'inscrire auprès du CANAFE et de lui déclarer ses opérations.

**La sénatrice Ringuette :** Merci.

[*Français*]

**Le président :** Je tiens à remercier M. Morrow et Mme Butler de leur témoignage. Je crois parler au nom de plusieurs de mes collègues pour dire que nous sommes rassurés par le fait que la Banque du Canada va exercer ce mandat au chapitre du système bancaire ouvert. Merci d'avoir pris le temps de nous expliquer.

Bienvenue à notre second groupe de témoins. Nous poursuivons notre étude préalable du projet de loi C-15.

Nous sommes heureux d'accueillir aujourd'hui quatre représentants du Bureau du surintendant des institutions financières. Vous avez été invités à comparaître afin de discuter des sections 9 à 17. Je vous souhaite la bienvenue, en espérant que je prononce correctement vos noms.

Il s'agit de Mme Theresa Hinz, directrice administrative, Direction des politiques et des réponses aux risques, M. Yasir Syed, directeur général, Division des approbations, Mme Jordana Heaton, directrice générale, Sécurité nationale et politiques de lutte contre le blanchiment d'argent, et M. Ryan Cassidy, directeur, Affaires législatives.

Je vous souhaite la bienvenue. Je vous invite à commencer par votre allocution d'ouverture, qui sera suivie des questions des sénateurs. À vous la parole.

[*Traduction*]

**Theresa Hinz, directrice administrative, politiques et réponse aux risques, Bureau du surintendant des institutions financières :** Bonjour. Il fait beau aujourd'hui. Merci de nous accueillir parmi vous.

Monsieur le président et honorables sénateurs, je vous remercie de m'avoir invitée à témoigner dans le cadre de votre étude du projet de loi C-15. Le Bureau du surintendant des institutions financières, ou BSIF, se réjouit toujours de pouvoir comparaître devant le comité pour discuter de sujets qui touchent

some of the measures proposed in Bill C-15. We are pleased to be available today to assist the committee with the study of this bill.

As always, OSFI stands to act on government legislation, building a strong and healthy financial system that works for Canada and Canadians. Thank you, and we look forward to your questions.

**The Chair:** Thank you. As usual, colleagues, we have about 40 minutes for this exchange.

**Senator Varone:** Welcome, panel. I asked this question previously in terms of the language of one of the sections. In Division 9, under “Objects of the Bank,” proposed section 8 states:

The Bank may collect any personal information that the Bank considers necessary for carrying out its objects under this Act.

But when you juxtapose the language “any” — which is a pretty wide berth in terms of what they can ask a consumer for — with the guardrail in proposed section 12, as it relates to the business of insurance, it states:

Nothing in this Act affects any restriction imposed under the *Bank Act* on banks with respect to the sharing of information about a consumer with an insurance company . . . .

You have a guardrail there with respect to cross-selling, but I’m concerned about tied selling and opportunities where you can ask any information of any consumer and then leave them there with respect to — I’m trying to find the right word without being nasty. You want a mortgage, but they want to sell you insurance, they want to sell you a credit card and they want to give you a car loan, and it’s all tied together because you’ve given them all that personal information. Where do the guardrails come in with respect to OSFI in keeping the consumer safe and protected?

**Ms. Hinz:** Thank you for the question. Just to clarify, Division 9 with respect to open banking is what you’re referring to? With respect to the open banking legislation, I see our colleagues were here earlier. And when they reference the bank, I believe it’s the Bank of Canada, which will be overseeing the legislation. It will be for them to make determinations with respect to the regulations and the applicability of the legislation.

**Senator Varone:** Can you explain that further because I didn’t understand that?

le secteur financier canadien, y compris certaines des mesures proposées dans le projet de loi C-15. Nous sommes heureux d’être présents aujourd’hui pour aider le comité dans son étude de ce projet de loi.

Comme toujours, le BSIF est prêt à donner suite aux mesures législatives du gouvernement afin de bâtir un système financier solide et sain qui sert les intérêts du Canada et des Canadiens. Nous vous remercions et nous serons heureux de répondre à vos questions.

**Le président :** Merci. Comme d’habitude, chers collègues, nous disposons d’environ 40 minutes pour cet échange.

**Le sénateur Varone :** Je souhaite la bienvenue aux témoins. J’ai déjà posé la question, au sujet du libellé d’un des articles. À la section 9, sous « Objectifs de la banque », l’article 8 tel qu’il est proposé se lit comme suit :

La Banque peut recueillir les renseignements personnels qu’elle estime nécessaires à la réalisation de sa mission dans le cadre de la présente loi.

Or, le mot « les », qui ratisse très large en ce qui concerne les renseignements qu’on peut demander au consommateur, s’ajoute à la restriction prévue à l’article 12 tel qu’il est proposé, au sujet du commerce de l’assurance, qui dit ceci:

La présente loi n’a pas pour effet de porter atteinte aux restrictions prévues sous le régime de la *Loi sur les banques* s’appliquant aux banques en ce qui concerne la fourniture [...] de renseignements concernant un consommateur à une société d’assurances [...].

Il y a donc une restriction relativement à la vente croisée, mais ce qui m’inquiète, c’est la vente liée, lorsqu’il est possible de demander à un consommateur, quel qu’il soit, de fournir n’importe quel renseignement, puis de tout conserver pour... je cherche comment m’exprimer sans être désobligeant. Quelqu’un veut un prêt hypothécaire, mais eux, ils veulent lui vendre une assurance, ils veulent le convaincre d’obtenir une carte de crédit et ils veulent lui accorder un prêt auto. Tout est pris ensemble, car la personne a fourni un paquet de renseignements personnels. Quelles restrictions le Bureau prévoit-il pour assurer la protection du consommateur?

**Mme Hinz :** Je vous remercie de la question. Je veux être certaine de bien comprendre : vous parlez bien de la section 9, sur le système bancaire ouvert? Sur le plan des dispositions législatives relatives au système bancaire ouvert, je sais que nos collègues ont témoigné tout à l’heure. Lorsqu’il est question de la Banque, je pense qu’il s’agit de la Banque du Canada, qui encadrera la loi. C’est à elle qu’il reviendra de trancher sur les règlements et les conditions d’application de la loi.

**Le sénateur Varone :** Je ne comprends pas. Pouvez-vous m’expliquer ce que vous voulez dire?

**Ms. Hinz:** When it references the bank, it's the Bank of Canada that will make the determination with respect to the provisions of that legislation.

**Senator Varone:** What about oversight of tied selling of the banking community?

**Ms. Hinz:** From what I'm understanding with respect to that provision, which is with respect to data sharing under the open banking regime, that will be the Bank of Canada.

**Senator Varone:** Okay. Isn't OSFI the regulator of banks?

**Ms. Hinz:** We're the regulator of banks, but we're not regulating the open banking framework, unless I'm misunderstanding.

**Senator Wallin:** In this case, you don't regulate the Bank of Canada, even though they will be the regulator of stablecoins, et cetera?

**Ms. Hinz:** That's correct.

**Senator Wallin:** And they'll become a financial institution in a way they aren't generally?

**Ms. Hinz:** In Division 9, with respect to open banking, it will be the Bank of Canada that will administer that legislation, and OSFI will not have a role with that.

**Senator Wallin:** When would your role kick in, if other financial institutions began to offer other products similar to a stablecoin?

**Ms. Hinz:** Sorry, I might be confused. I thought we were talking about open banking. Stablecoins would be something different.

**Senator Wallin:** I just put this question to the Bank of Canada people. We now have a lot of hands on this file: the Bank of Canada and OSFI and the banks and FINTRAC, and there are whole new bureaucracies being created here, so I'm just trying to sort out what the relationship is. You're not dealing with the open banking framework?

**Ms. Hinz:** I can help you clarify.

**Senator Wallin:** Just tell us what it is you're here to talk about.

**Ms. Hinz:** The open banking regime, which is Division 9, is the Bank of Canada. They will be regulating the exchange of data information with respect to the entities that are accredited under that legislation. That legislation provides that.

**Mme Hinz :** Lorsque le libellé parle de la Banque, il s'agit de la Banque du Canada. C'est elle qui interprétera les dispositions de la loi.

**Le sénateur Varone :** Qu'en est-il de l'encadrement de la vente liée dans le secteur bancaire?

**Mme Hinz :** Selon ce que je comprends de la disposition à ce sujet, c'est la Banque du Canada qui encadrera les renseignements partagés sous le régime du système bancaire.

**Le sénateur Varone :** D'accord. Pourtant, le Bureau du surintendant des institutions financières n'est-il pas l'organisme de réglementation des banques?

**Mme Hinz :** Il est l'organisme de réglementation des banques, mais si je ne m'abuse, il n'est pas celui du système bancaire ouvert.

**La sénatrice Wallin :** En l'occurrence, vous ne régissez pas la Banque du Canada, même si elle sera l'organisme de réglementation des cryptomonnaies stables et ainsi de suite. C'est exact?

**Mme Hinz :** C'est exact.

**La sénatrice Wallin :** Et la Banque du Canada deviendra sur certains plans une institution bancaire au sens habituel?

**Mme Hinz :** Selon la section 9, sur le système bancaire ouvert, c'est la Banque du Canada qui fera appliquer la loi. Le Bureau n'aura aucun rôle à ce chapitre.

**La sénatrice Wallin :** Si d'autres institutions financières commençaient à proposer des produits apparentés à une cryptomonnaie stable, à quel moment tomberaient-elles sous la responsabilité du Bureau?

**Mme Hinz :** Pardon, je suis peut-être mêlée. Je pensais que nous parlions du système bancaire ouvert. Les cryptomonnaies stables, c'est autre chose.

**La sénatrice Wallin :** J'ai posé la question aux représentants de la Banque du Canada, tout à l'heure. Il y a maintenant beaucoup d'intervenants dans le dossier — la Banque du Canada, le Bureau, les banques, le CANAFE. L'administration prendra de nouvelles formes. J'essaie juste de démêler les liens en cause. Le Bureau ne s'occupe pas du cadre entourant le système bancaire ouvert?

**Mme Hinz :** Je peux vous aider à vous y retrouver.

**La sénatrice Wallin :** Dites-nous simplement ce que vous êtes venue nous dire.

**Mme Hinz :** Le système bancaire ouvert, qui fait l'objet de la section 9, c'est la Banque du Canada. C'est elle qui régira le partage de données entre les entités accréditées selon la loi. C'est ce que prévoient les dispositions législatives.

For the banks that we regulate and our financial institutions — the banks, the insurance companies and the trust and loan companies — some will be participating entities in the open banking regime. We only regulate with respect to prudentially. That regime will be entirely the Bank of Canada. Nevertheless, with respect to the institutions that we regulate, what we will be concerned with — whether they're dealing with open banking or stablecoins — is that they have the correct risk management policies and procedures to be able to be operating in these frameworks.

**Senator Wallin:** So it's only the banks that take this on?

**Ms. Hinz:** Yes. From what I'm understanding, with respect to the legislation, because it is the Bank of Canada's legislation, we will have certain of our financial institutions that will automatically be participating entities. That's largely the six large banks in Canada. Other entities can elect to participate, but there is an accreditation process that they will have to go through.

**Senator Wallin:** I'm going to leave it at that for now and perhaps come back. Thanks.

**Senator C. Deacon:** I'm going to ask you a question about data sovereignty because it's been a question around the table. My understanding is that currently our banks are not required to maintain all of their consumer financial data in Canada. There is a global movement of that data and global storage of that data, and they are subject to the Personal Information Protection and Electronic Documents Act, or PIPEDA, and the rules under PIPEDA, but the requirement is not absolute in having sovereign data storage. If you could, please just speak to that for a second because I think it's useful for the committee to understand that there's no change currently. There probably should be a change to move toward more sovereign data — that's what Canadians are asking for — but currently that's not the case with our banks.

**Ms. Hinz:** I can say a couple of things about that. Currently, you are correct. If it were to become legislated, that would be the Department of Finance that would legislate it. Nevertheless, what OSFI does with respect to the management of customer data is we have guidelines that set expectations for institutions with respect to how they manage their data that they collect from customers as well as outsourcing.

With respect to the institutions having visibility on outsourcing, it's about understanding whom their third-party partners are, not just most immediately but throughout the chain

En ce qui a trait aux banques que nous régissons et aux institutions financières canadiennes — les banques, les compagnies d'assurance ainsi que les sociétés de fiducie et de prêt —, certaines deviendront des entités participantes sous le régime du système bancaire ouvert. Nous nous occupons uniquement de la réglementation prudentielle. Le régime ouvert relèvera exclusivement de la Banque du Canada. Néanmoins, en ce qui concerne les institutions chapeautées par le Bureau, même si elles participent au système bancaire ouvert ou qu'elles s'occupent de cryptomonnaies stables, ce qui nous intéresse, c'est qu'elles appliquent des politiques et des procédures de gestion des risques en bonne et due forme pour exercer leurs activités dans ces contextes.

**La sénatrice Wallin :** Ça concerne donc uniquement les banques?

**Mme Hinz :** Oui. Selon ce que je comprends des dispositions législatives, étant donné que la loi vise la Banque du Canada, certaines institutions financières deviendront d'office des entités participantes. Ce sont essentiellement les six grandes banques canadiennes. D'autres entités pourront choisir de participer au système en se soumettant à une procédure d'accréditation.

**La sénatrice Wallin :** Je vais m'en tenir là pour l'instant, mais je reviendrai éventuellement sur la question. Merci.

**Le sénateur C. Deacon :** Je vais vous poser une question sur la souveraineté des données, car la question a été soulevée. À l'heure actuelle, selon ce que je comprends, les banques canadiennes ne sont pas tenues de conserver toutes les données financières des consommateurs au Canada. Ces données transitent et sont stockées un peu partout dans le monde. Elles sont protégées par la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques ainsi que par ses règlements d'application, mais il n'est pas obligatoire d'assurer une souveraineté sur les données stockées. Pourriez-vous prendre un instant pour nous en dire davantage à ce sujet, car je pense qu'il serait utile que les membres du comité prennent conscience qu'aucun changement n'est prévu, alors qu'il serait probablement judicieux d'évoluer dans le sens de la souveraineté des données, comme le réclament les Canadiens, sauf que les banques ne le font pas.

**Mme Hinz :** J'ai quelques pistes à ce sujet. À l'heure actuelle, vous avez raison. C'est au ministère des Finances qu'il appartiendrait de légiférer à ce sujet. Pour ce qui est de la gestion des données des consommateurs, le Bureau du surintendant des institutions financières a des lignes directrices pour encadrer la gestion des données que les institutions recueillent auprès des consommateurs ainsi que leur communication à des tiers.

En ce qui concerne la transparence des institutions en ce qui a trait aux activités exercées par des tiers, il s'agit de savoir qui au juste compose la chaîne entière des tiers partenaires et pas

of third parties. That is how OSFI manages that requirement today.

**Senator C. Deacon:** I just thought it would be useful for my colleagues to have that clarification because there was a missing link there that was perhaps having them think differently about open banking rather than what we are dealing with right now.

In terms of Division 17, I've got a couple of questions. I may have to go to the second round to get it all in.

There's an anti-competitive element to the innovations that are coming forward. If you're a credit union, you're already a federally regulated credit union. Smaller credit unions can merge with you, but it is still no easier for smaller credit unions to gain that federal accreditation. I think, too, that Innovation Federal Credit Union was seven or eight years in the process, and I think about how we can have, perhaps, a staged approach to make it a more pro-competitive movement.

We have credit unions that need to merge. They need to be under stronger regulation, and regulation allows them to grow between jurisdictions because their return on equity, or ROE, is just too low to be able to keep up with technology. They just don't make enough money.

How do you see yourselves dealing, ultimately, with the fact that this one change is somewhat anti-competitive and doesn't allow for a faster track — a secure track — for smaller credit unions?

**Ms. Hinz:** Thank you. This is a very important concern and preoccupation of the Office of the Superintendent of Financial Institutions, or OSFI, obviously, because we have admitted certain credit unions into the federal framework.

There are two things I would say to that: First, the legislation will be more helpful in permitting credit unions to come into the federal system more quickly. Second, we are also looking at our own internal procedures and policies to make it more flexible and adaptable to their situation to bring them in.

Maybe I'll turn to my colleague Yasir Syed, who heads up the licensing department at OSFI, and he can share a few details on that.

**Yasir Syed, Managing Director, Approvals Division, Office of the Superintendent of Financial Institutions:** I think it's a great question, senator, and it's something that OSFI is certainly looking at actively right now: our internal processes and what is within OSFI's remit in terms of the approvals process.

seulement le premier maillon. C'est ainsi qu'au Bureau, nous interprétons actuellement cette exigence.

**Le sénateur C. Deacon :** C'est simplement que je me suis qu'il serait utile pour mes collègues de tirer ce point au clair, car il manquait un élément d'information qui aurait pu fausser leur perception du système bancaire ouvert tel qu'il est proposé.

J'ai quelques questions sur la section 17. Je devrai peut-être m'y reprendre pendant le deuxième tour de table pour toutes les poser.

Les innovations proposées ont un côté anticoncurrentiel. Les coopératives de crédit sont déjà sous réglementation fédérale. Les petites peuvent fusionner, c'est vrai, sauf que ça ne rend pas l'accréditation fédérale plus simple à obtenir. Je pense d'ailleurs que la coopérative de crédit fédérale Innovation avait entamé les démarches depuis sept ou huit ans. Il me semble qu'il pourrait y avoir une approche par étapes pour favoriser la concurrence.

Il y a des coopératives de crédit qui ont besoin de fusionner. Il leur faut une réglementation plus efficace qui leur permet de prendre de l'expansion d'une province à l'autre, car le rendement de leurs capitaux propres est carrément trop faible pour qu'elles suivent le rythme d'évolution de la technologie. Elles ne font pas assez d'argent.

Comment entendez-vous, au Bureau du surintendant des institutions financières, composer avec le caractère quelque peu anticoncurrentiel du changement en question, qui ne prévoit aucune voie accélérée, mais sûre pour les petites coopératives de crédit?

**Mme Hinz :** Je vous remercie. C'est justement une très grande préoccupation au Bureau, puisque nous avons admis certaines coopératives de crédit dans le cadre fédéral.

Il y a deux choses que je tiens à dire à ce sujet. Primo, la grande utilité de la loi, c'est qu'elle accélérera l'intégration des coopératives de crédit au régime fédéral. Secundo, nous sommes en train de revoir nos procédures et nos politiques internes afin d'assouplir les démarches et de les rendre modulables dans un tel contexte.

Je pense que je vais laisser le soin à mon collègue Yasir Syed, qui est à la tête de la Direction des approbations du Bureau, d'en dire davantage à ce sujet.

**Yasir Syed, directeur général, Division des approbations, Bureau du surintendant des institutions financières :** Je trouve que c'est une question très pertinente, monsieur le sénateur. Le Bureau est effectivement en train d'examiner ses processus internes et les éléments du processus d'approbation qui relèvent de ses compétences.

These approvals processes are usually lengthy. They are complex, and that largely relates to the complexity of the application and the nature of the prudential review that OSFI is mandated through Parliament to conduct.

Having said that, granted that our credit union continuance guide is old — and we've acknowledged this — in today's environment, we need to ensure that it's still fit for purpose and that we are being agile and adaptable in our approach.

What we're going to start looking at — and I think more will come over time — is there are different phases in this process. There is the pre-application phase where we've heard feedback from the industry that takes time. We're looking at ways that we can streamline that, focusing on the right risks, rightsizing our prudential reviews and focusing on those risks that are key for entry and only those, as well as being more transparent to the industry in terms of our internal service standards and our expectations of the industry in terms of information requirements, which evolve over time.

We're really looking at it holistically, acknowledging that, yes, in this environment, there is a desire, and we're seeing more and more credit unions considering federal continuance, and they want a pathway that is clear, streamlined and much more transparent.

In that regard, there is certainly more that we can do at OSFI and that we're looking at right now in terms of our process going forward.

**Senator C. Deacon:** Thank you very much.

**Senator Fridhandler:** I heard your explanation on OSFI's role relative to open banking, but I was trying to figure out if it was at all embedded in the legislation. The only reference I can find to OSFI is in proposed section 75 where there is a requirement of an annual report by the bank to the minister. Then it goes on to say:

The Bank must consult the Superintendent of Financial Institutions before providing the Minister with advice or information that relates to a federal financial institution.

What does that mean? It looks like it goes beyond the report, but I'm not quite sure what the OSFI role is there.

**Ms. Hinz:** It would definitely be a question for the Department of Finance Canada with respect to the specific policy intent, but what I understand that provision to mean, as I mentioned earlier, is that certain of our banks — so it's the large

Étant donné la complexité des demandes et la nature de l'examen prudentiel que le Parlement mandate le Bureau de réaliser, les procédures d'approbation requièrent normalement des démarches longues et laborieuses.

Cela dit, sachant que notre guide sur la prorogation des coopératives de crédit a un certain âge — nous le reconnaissons, d'ailleurs —, il faut, dans la conjoncture présente, voir à ce qu'il reste pertinent et à ce que notre approche demeure souple et modulable.

Nous nous apprêtons à nous pencher — et il y aura sans doute d'autres démarches au fil du temps — sur les différentes étapes du processus. Il y a celle qui précède la soumission d'une demande. Les acteurs de l'industrie nous ont fait savoir que c'est long. Nous cherchons à simplifier le tout en rajustant la portée des examens prudentiels de manière à nous concentrer sur les risques pertinents, c'est-à-dire strictement ceux qui influenceront concrètement sur l'examen des dossiers, ainsi qu'à faire preuve d'une transparence accrue envers l'industrie en ce qui concerne nos normes de service internes et l'évolution de nos attentes par rapport aux renseignements.

Nous examinons les choses dans leur globalité en reconnaissant qu'en effet, dans la conjoncture présente, il y a une volonté, de plus en plus de coopératives de crédit envisagent de demander une prorogation sous le régime fédéral et elles réclament des démarches bien définies, rationalisées et beaucoup plus transparentes.

Le Bureau du surintendant des institutions financières pourrait assurément en faire davantage à ce chapitre, et nous nous penchons sur la question dans la perspective de modifier nos processus.

**Le sénateur C. Deacon :** Merci beaucoup.

**Le sénateur Fridhandler :** En écoutant votre explication sur le rôle du Bureau par rapport au système bancaire ouvert, j'ai cherché à savoir si c'est tout inscrit dans le projet de loi. Cependant, la seule mention du Bureau que j'aie trouvée se trouve à l'article 75 tel qu'il est proposé, qui oblige la Banque du Canada à soumettre un rapport annuel au ministre. On lit ensuite ceci :

La Banque consulte le surintendant des institutions financières avant de fournir au ministre des conseils ou des renseignements concernant une institution financière fédérale.

Je ne comprends pas. On dirait que le rôle du Bureau va au-delà du rapport, mais je ne sais pas trop en quoi il consiste.

**Mme Hinz :** Ce serait vraiment au ministère des Finances du Canada d'expliquer ce qu'on cherche à faire au juste, mais selon ce que je comprends, et je l'ai dit tantôt, certaines banques canadiennes — les grandes banques, en l'occurrence — feront

banks — are automatically part of the open banking system. They are institutions that will have to share their information, if a customer asks, with accredited entities.

That provision references that if it were any of the institutions that OSFI regulates that are referenced in the report, there would have to be, obviously, informing of the superintendent that the report references our entities.

**Senator Fridhandler:** In another vein, back to data sovereignty and risk management, do you not consider that data which doesn't reside in Canada permanently and is shared extraterritorially to be a risk that you should impose conditions on?

**Ms. Hinz:** Obviously, these are very important questions and issues, but as a prudential regulator, OSFI's concern is with respect to the risk management practices that our institutions have with respect to data. If, in fact, as a nation, we want to manage the control of data differently, that would ultimately be for Parliament and the Department of Finance Canada to decide.

**Senator Fridhandler:** More along the lines of risk management, I'm trying to also understand: It's the Bank of Canada that deals with the accreditation of participants in the open banking system, and there are a lot of risks relative to the conditions and the types of participants you might have.

Do you have any role in consultation with the Bank of Canada on the risk issues that might exist relative to participants through the accreditation process?

**Ms. Hinz:** That would have been a very good question for, obviously, the bank, but what I can say is that I know the legislation actually provides for an advisory committee.

I don't know the details yet of that advisory committee for the bank in establishing the open banking framework. I don't know if OSFI will be a participant, but I am certain, through our very close collaboration with the bank, there will be different discussions as they develop the open banking framework.

The other thing I would mention — and maybe my colleagues from the bank mentioned this — is that they already have a lot of experience in risk management as the regulator of financial market infrastructures, or FMIs, as well as now with retail payment, and I think this is probably part of the reason for the bundling of the Bank of Canada also having open banking and stablecoins.

They do have that expertise, and it is definitely growing with these new legislative responsibilities.

automatiquement partie du système bancaire ouvert. Sur demande du consommateur, ces institutions devront partager l'information qu'elles détiennent avec les entités accréditées.

Ce que dit cet article, c'est que si le rapport mentionne une institution régie par le Bureau, il faudra évidemment en informer le surintendant.

**Le sénateur Fridhandler :** Dans un autre ordre d'idées, revenons-en à la souveraineté des données et à la gestion des risques. N'estimez-vous pas que les données qui ne sont pas conservées en permanence au Canada, qui circulent hors de notre territoire, constituent un risque que vous devriez encadrer?

**Mme Hinz :** De toute évidence, il y a des questions et des enjeux cruciaux qui se posent, mais en tant qu'organisme de réglementation prudentielle, le Bureau du surintendant des institutions financières se préoccupe des méthodes qu'emploient les institutions pour gérer les risques relatifs aux données. D'ailleurs, si le pays voulait imposer un autre mode de contrôle des données, la décision reviendrait au Parlement et au ministère des Finances du Canada.

**Le sénateur Fridhandler :** Toujours sur le plan de la gestion des risques, il y a autre chose que je cherche à comprendre. C'est la Banque du Canada qui accréditera les participants au système bancaire ouvert, et il y a beaucoup de risques en ce qui concerne les conditions et les types de participants éventuels.

Dans le processus d'accréditation, aurez-vous le moindre rôle, en consultation avec la Banque du Canada, à l'égard des risques relatifs aux participants?

**Mme Hinz :** Ç'aurait évidemment été une excellente question à poser aux représentants de la Banque, mais ce que je sais, c'est que la mesure législative prévoit un comité consultatif.

Je ne sais encore rien de précis à propos de ce comité consultatif dans le contexte de la mise au point du cadre qui régira les services bancaires ouverts. J'ignore si le Bureau sera une partie prenante, mais je sais avec certitude, étant donné nos liens très étroits avec la Banque, qu'il y aura diverses discussions en vue de définir le cadre.

Il y a autre chose que je tiens à mentionner, et peut-être que mes collègues de la Banque en ont parlé, mais en tant qu'organisme de réglementation de l'infrastructure des marchés financiers et, maintenant, des paiements de détail, la Banque du Canada a déjà beaucoup d'expérience en gestion des risques. Je pense que c'est entre autres pour cette raison que le système bancaire ouvert et les cryptomonnaies stables sont placés sous sa gouverne.

Les gens là-bas ont le savoir-faire nécessaire, et compte tenu des nouvelles responsabilités législatives en question, ils l'approfondiront, c'est certain.

**Senator Fridhandler:** Thank you.

[Translation]

**Senator Henkel:** I have a question on Division 14 and which refers to the stress test.

Division 14 expands your mandate at the expense of integrity, national security and external threats. Could you confirm that these new threats will be integrated into your stress tests, for example, scenarios involving major fraud, foreign interference or technological service failure?

[English]

**Ms. Hinz:** The integrity and security provisions are new provisions that were implemented two years ago, so our mandate was changed by the Department of Finance. As part of that work currently, we do have policies and procedures that we expect institutions to adhere to in creating their risk management frameworks around integrity and security. They are very much focused on cyber issues, governance issues and compliance issues.

What happens is we supervise the institutions on an annual basis to assess how they are constructing those policies as well as adhering to them. We also have a legislative requirement to report to the minister with respect to those institutions.

I'll just ask my colleague Jordana Heaton if she would like to add anything.

[Translation]

**Jordana Heaton, Managing Director, National Security and Anti-Money Laundering Policy, Office of the Superintendent of Financial Institutions:** With regard to stress testing specifically, there is no real link between the two. In general, when dealing with issues related to policies maintaining the integrity and security of financial institutions, we examine all issues, such as financial interference. Fraud and money laundering are among the risks included in our mandate with respect to the integrity and security of financial institutions.

**Senator Henkel:** Earlier, I asked representatives from the Bank of Canada my next question, but I am going to ask you as well, because I would like to hear your perspective. Please do not refer me back to the Bank of Canada; I would really like to hear your own response on the “solution side,” because it really is a giant black hole.

In Division 9, which requires consent, it says “express” — obviously, with regard to sharing data. This section says nothing about it being truly free and informed consent.

**Le sénateur Fridhandler :** Je vous remercie.

[Français]

**La sénatrice Henkel :** J’aurais une question qui relève de la section 14 et qui parle du test de résistance.

La section 14 élargit votre mandat au risque lié à l’intégrité, à la sécurité nationale et aux menaces externes. Pouvez-vous confirmer que ces nouveaux risques seront intégrés dans vos tests de résistance, par exemple des scénarios de fraudes massives, d’ingérence étrangère ou de défaillance d’un fournisseur technologique?

[Traduction]

**Mme Hinz :** Les nouvelles dispositions relatives à l’intégrité et à la sécurité sont en vigueur depuis deux ans. Le ministère des Finances a modifié notre mandat. Actuellement, à cet égard, nous avons des politiques et des procédures que les institutions financières sont tenues de respecter de façon à ce que l’intégrité et la sécurité forment l’assise de leurs cadres de gestion des risques. Elles visent avant tout la cybersécurité, la gouvernance et la conformité.

Nous contrôlons les institutions annuellement pour évaluer la mise au point de leurs politiques en la matière et déterminer si elles respectent ces politiques. Nous sommes aussi tenus par la loi de soumettre un rapport au ministre au sujet des institutions.

Ma collègue Jordana Heaton a-t-elle quelque chose à ajouter?

[Français]

**Jordana Heaton, directrice générale, Sécurité nationale et politiques de lutte contre le blanchiment d’argent, Bureau du surintendant des institutions financières :** Au sujet du test de résistance plus précisément, il n’y a pas de lien réel entre les deux. En général, quand on gère les enjeux qui concernent les politiques qui maintiennent l’intégrité et la sécurité des institutions financières, on examine tous les enjeux, comme l’ingérence financière. La fraude et le blanchiment d’argent font partie des risques intégrés dans notre mandat pour ce qui est de l’intégrité et de la sécurité des institutions financières.

**La sénatrice Henkel :** Ma prochaine question a été posée aux représentants de la Banque du Canada un peu plus tôt, mais je vais vous la poser également, parce que j’aimerais avoir votre point de vue. Ne me renvoyez pas à la Banque du Canada; j’aimerais vraiment avoir votre propre réponse sur le « volet solution », parce que c’est vraiment un gros trou noir.

Dans la section 9, qui exige un consentement, c’est écrit « express » — bien évidemment, pour ce qui est de partager les données. Dans cette section, on ne dit rien sur le caractère réellement éclairé et libre de ce consentement.

How will financial institutions verify that consumers have not been subject to any pressure, whether familial, economic, or technological?

When the transmission of this data is authorized, how can a bank apply protective measures when a consumer is in distress? Is there anything in place? If not, what do you suggest?

[English]

**Ms. Hinz:** You're right; my response would be that it will be for the Bank of Canada — that is a consumer protection element.

What I can say, though, is with respect to OSFI as a prudential regulator, which is very different from the angle of consumer protection, as I mentioned before, we do have guidelines. For example, we have our guideline with respect to third parties and how third parties engage with the bank as well as potentially with consumers, and there are certain provisions that require the institutions to adhere to certain expectations.

But specifically, as to what we would think of that provision as a prudential regulator, I would not be able to answer.

[Translation]

**Senator Henkel:** Would you agree to say that there is nothing in the legislation as it is currently drafted to stipulate that consumers must be protected?

[English]

**Ms. Hinz:** I think like in all these legislations, when it's in operation, we start seeing areas that need more improvement. It will be for the Department of Finance, ultimately, to be addressing any of those gaps as the legislation gets rolled out and becomes operational.

**Senator Henkel:** Would you be willing to waive that, too, in your recommendations for the next round?

**Ms. Hinz:** As we said, we all work very closely together: the Department of Finance, the bank and FCAC. And these discussions do regularly arise.

**Senator Henkel:** Thank you.

**Senator Yussuff:** I have a couple of questions and I hope you don't tell me to go ask the bank about this. Under Division 10, there is obviously a recommendation to extend this period for

Comment les institutions financières pourront-elles vérifier que le consommateur n'a réagi sous aucune pression, qu'elle soit familiale, économique ou technologique?

Lorsqu'on autorise la transmission de ces données, comment une banque peut-elle appliquer des mesures de protection quand un consommateur se trouve dans une situation de détresse? Y a-t-il quoi que ce soit qui est prévu? Sinon, que suggérez-vous?

[Traduction]

**Mme Hinz :** Vous avez raison. Je répondrais que cet élément relève de la Banque du Canada, puisqu'il concerne la protection du consommateur.

Ce que je dirai, toutefois, dans la mesure où le Bureau est un organisme de réglementation prudentielle qui n'a donc rien à voir avec la protection du consommateur, c'est que, comme je l'ai indiqué, nous avons des lignes directrices, par exemple en ce qui concerne les tierces parties et leurs rapports tant avec la Banque qu'avec, potentiellement, les consommateurs. Il y a des dispositions qui obligent les institutions à se conformer à certaines attentes.

Cela dit, pour ce qui est précisément de ce que le Bureau, en tant qu'organisme de réglementation prudentielle, pense de cette disposition, je serais incapable de vous répondre.

[Français]

**La sénatrice Henkel :** Seriez-vous d'accord pour dire que dans la loi, telle qu'elle est rédigée aujourd'hui, rien ne stipule qu'il faut protéger ces consommateurs?

[Traduction]

**Mme Hinz :** Je pense que, comme pour toute mesure législative, c'est lorsqu'elle sera en vigueur que les améliorations nécessaires se révéleront. Il reviendra au bout du compte au ministère des Finances de pourvoir aux lacunes au fur et à mesure que les dispositions commenceront à s'appliquer.

**La sénatrice Henkel :** Seriez-vous prêts à repousser aussi la question dans vos recommandations pour la prochaine étape?

**Mme Hinz :** Comme nous l'avons déjà dit, nous travaillons tous en étroite collaboration, avec le ministère des Finances, la Banque du Canada et l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, et nous avons régulièrement des discussions de cet ordre.

**La sénatrice Henkel :** Merci.

**Le sénateur Yussuff :** J'ai quelques questions et j'espère que vous ne me direz pas d'aller les poser à la Banque. La section 10 propose comme on le sait de reporter à dans sept ans l'échéance

trust and loan companies, banks and insurance companies for another seven years. What's the rationale for the extension?

**Ms. Hinz:** I won't send you to the bank. That's the sunset clause. That is the sunset clause that has been basically extended from what it was before, and the policy decision is actually from the Department of Finance. Nevertheless, we have a lot of experience with the sunset clause. Maybe I will turn to my colleague Ryan Cassidy who can say a little bit more about how it works in operations and what it actually means for everyday legislation.

**Ryan Cassidy, Director, Legislative Affairs, Office of the Superintendent of Financial Institutions:** Thank you. With the sunset clause, it's moving from, say, five years to seven years for these legislative reviews, but we have regular opportunities to propose amendments in the context of annual budgets or other legislative vehicles. Where we have concerns — or I'll just call them urgent requests for amendments — we liaise with our colleagues at the Department of Finance to present those proposals, whether it's in the context of one of these five-year or seven-year reviews or whenever they arise.

**Senator Yussuff:** Does this lead to Parliament needing to do a comprehensive review of the legislation? Because obviously you're sunseting something, but you realized you have to extend it a bit longer because the review hasn't taken place around the legislation that governs the sector. Would that be the conclusion I should draw from all of this?

**Ms. Hinz:** From the experience that I have, what the sunset clause does is drive a very comprehensive review of the statutes every seven years. But as Ryan Cassidy mentioned, a lot can happen in between. A good example is we received a new mandate — the integrity and security mandate — two years ago outside of that regular cycle. So there are other venues to update the legislation when it's necessary or when Parliament or the Department of Finance believes that it should occur at a certain time. Certainly, the Department of Finance can give more on the policy reasons as to why. Typically, the sunset clause is just a hard-wiring in the legislation of a requirement to consider the legislation at a certain period of time.

**Senator Ringuette:** On that as a follow-up, the review is to be done by both houses of Parliament. That's the review of the legislation every five years. Our mandate has gone from five years to seven years in this legislation. It's not your review that you go through with the Department of Finance; it's our review and our parliamentary obligation to review the legislation.

pour les compagnies de fiducie et de prêt, les banques et les compagnies d'assurance. Qu'est-ce qui justifie cette prolongation?

**Mme Hinz :** Je ne vous dirai pas de vous adresser à la Banque du Canada. Il s'agit essentiellement de repousser l'échéance de la disposition de caducité. C'est à vrai dire une décision stratégique du ministère des Finances. Cela dit, nous avons beaucoup d'expérience en ce qui concerne cette disposition. Je pense que je vais laisser le soin à mon collègue Ryan Cassidy d'en dire un peu plus sur l'effet de celle-ci sur les activités et ce qu'elle implique pour les lois usuelles.

**Ryan Cassidy, directeur, Affaires législative, Bureau du surintendant des institutions financières :** Merci. En ce qui concerne la disposition de caducité, il s'agit de repousser les examens législatifs en les faisant passer, disons, de cinq à sept ans, sauf que nous avons régulièrement l'occasion de proposer des modifications, notamment dans le contexte du budget annuel ou par d'autres moyens législatifs. Lorsque nous avons des problèmes — appelons-les des demandes de modification urgentes —, nous contactons nos collègues du ministère des Finances pour soumettre nos propositions, que ce soit dans le cadre des examens quinquennaux ou septennaux ou à n'importe quel autre moment pertinent.

**Le sénateur Yussuff :** Est-ce que le Parlement devra en conséquence faire un examen approfondi de la loi? Après tout, il n'y a de toute évidence rien qui deviendra caduc. Vous vous êtes rendu compte qu'il faut prolonger un peu l'échéance parce que l'examen de la mesure législative qui régit le secteur n'a pas été réalisé. Est-ce que c'est là la conclusion que je devrais tirer de tout cela?

**Mme Hinz :** D'après mon expérience, la disposition de caducité impose la réalisation d'un examen très approfondi des lois tous les sept ans. Cependant, comme Ryan Cassidy l'a signalé, beaucoup de choses peuvent se passer entretemps. Voici un bon exemple : on nous a confié un nouveau mandat sur l'intégrité et la sécurité; c'était il y a deux ans, hors du cycle habituel. Il y a donc d'autres moyens de faire modifier les lois lorsqu'il le faut ou encore quand le Parlement ou le ministère des Finances estiment que c'est nécessaire. Bien sûr, le ministère serait mieux à même de vous fournir les raisons stratégiques qui expliquent la décision. Habituellement, la disposition de caducité vise simplement à consigner noir sur blanc l'obligation d'examiner la loi après une période donnée.

**La sénatrice Ringuette :** Dans le même ordre d'idées, l'examen doit être réalisé par les deux Chambres. Il s'agit de l'examen quinquennal de la loi. L'échéance passe de cinq à sept ans dans la loi. Il ne s'agit pas de votre examen, celui que vous effectuez avec le ministère des Finances, mais bien du nôtre. C'est nous qui avons l'obligation parlementaire d'examiner la loi.

That being said, we had the Canadian Bankers Association here, and I asked a question in regard to ATM machines. Who is responsible for ATM machines? And they said it's how they're linked to the network. Okay. Do you supervise the networks that your chartered banks are linked to?

**Ms. Hinz:** It depends. The Bank of Canada supervises the payment system. I'm not sure I entirely understand the question, but the actual ATM machines are a bank responsibility. The different networking such as Interac would be the responsibility of Payments Canada or the Bank of Canada.

**Senator Ringuette:** Where lies your responsibilities in regard to your supervisory role and the role that the banks have with the ATM machines, whether it's theirs or a third-party provider? Where does it lie? The security measures in regard to financial consumers — and I gave an example. A few weeks ago, a person from my area had her Interac card stolen and, boom, an ATM machine in Quebec, which was 400 miles away, gave out \$1,000 in cash without a PIN number.

When you supervise a bank, and that's including my perspective, the network that they deal with is part of their system. So what do you do in regard to these ATM machines?

**Ms. Hinz:** I would like to actually speak to some of my experts with respect to cyber technology and then come back with a more complete answer. But generally in those circumstances — and some of it would be consumer protection which would actually be with FCAC and what would happen — an ATM machine and any systems linked to it would be part of the bank's oversight of third-party management.

**Senator Ringuette:** Would that be part of the chartered banks that you supervise?

**Ms. Hinz:** Part of their third-party management. But some of those systems, in terms of the interlinkages of payments, are actually regulated by Payments Canada, depending on what it is, or the Bank of Canada.

To provide you a complete answer, if you would like, I can speak to our specialists and come back to you.

**Senator Ringuette:** Absolutely. I think you should send the answer to the clerk of our committee.

I have one last quick question. Canada has the Canada Deposit Insurance Corporation Act. You make sure that the deposits are secure so that not too much money is provided from the federal government through this act. How will the new entities have

Cela dit, lorsque nous avons accueilli des représentants de l'Association des banquiers canadiens, j'ai posé une question au sujet des guichets automatiques. De qui relèvent les guichets automatiques? Ils m'ont répondu que c'est une question de connexion au réseau. D'accord. Est-ce que vous contrôlez les réseaux auxquels les banques à charte sont reliées?

**Mme Hinz :** Ça dépend. La Banque du Canada encadre le système de paiement. Je ne suis pas certaine de comprendre tout à fait la question, mais les guichets automatiques en tant que tels relèvent des banques. Les différents réseaux, comme Interac, relèvent pour leur part de Paiements Canada ou de la Banque du Canada.

**La sénatrice Ringuette :** Qu'est-ce qui relève du Bureau du surintendant des institutions financières, vu ses fonctions d'encadrement et le rôle des banques par rapport aux guichets automatiques, que les appareils appartiennent aux institutions ou à des tiers? De quoi le bureau est-il responsable? Les mesures de sécurité qui protègent les consommateurs de services financiers... J'ai donné un exemple. Il y a quelques semaines, quelqu'un par chez moi s'est fait voler sa carte Interac, puis boom : un guichet automatique à Québec, à 400 milles de là, a sorti 1 000 \$ comptant, sans NIP.

De mon point de vue, quand on encadre une banque, le réseau qu'elle utilise fait partie de son système, alors que faites-vous par rapport aux guichets automatiques?

**Mme Hinz :** En fait, j'aimerais m'informer auprès de mes experts en cyber technologie pour vous revenir avec une réponse complète. Cela dit, dans ce genre de contexte — qui implique la protection du consommateur, alors ce qui vient après relève de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada —, le guichet automatique et les réseaux auxquels il est branché tomberaient sous la responsabilité de la banque, qui est tenue d'encadrer la gestion par les tiers.

**La sénatrice Ringuette :** Est-ce que ça concerne les banques à charte que vous encadrez?

**Mme Hinz :** Ça fait partie de la gestion des tiers par les banques. Cependant, en ce qui concerne l'intégration des systèmes de paiement, certains réseaux sont plutôt réglementés par Paiements Canada, dépendamment de ce qui est en cause, ou par la Banque du Canada.

Je peux si vous le voulez consulter nos spécialistes pour vous revenir avec une réponse complète.

**La sénatrice Ringuette :** Tout à fait. Je pense que vous devriez transmettre par écrit cette réponse au greffier du Comité.

J'ai une dernière petite question. Nous disposons bien entendu de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada. Votre rôle est de veiller à ce que les dépôts soient sécurisés afin que le gouvernement fédéral ne fournisse pas trop d'argent dans le

access to this Canada deposit insurance? It is very important for Canadians, particularly low-income Canadians, that they have some protection and satisfaction because if a financial entity goes under or sideways, there is at least a basic amount of their deposit that is guaranteed.

**Ms. Hinz:** Just to clarify, when you say “new entities,” do you mean new entities with respect to open banking?

**Senator Ringuette:** Yes, and I guess I should have asked that question to the Bank of Canada, but the chartered banks that you supervise and the insurance companies are all going to get into this scheme through some type of subsidy. There is RBC banking, RBC insurance and RBC mortgages. They all have different entities, and I suppose they’re going to create another new entity. But you will have your hands on that because it’s going to be part of the whole. That’s what I’m asking.

**Ms. Hinz:** They would have to have deposit insurance. If you’re taking deposits in Canada and if you’re taking in consumers’ money, that would be a deposit and it would be covered by deposit insurance. The fintechs are not able to take deposits.

**The Chair:** The previous question regarding your responsibility was because we received the Canadian Bankers Association and we were not really satisfied with the answer we got. It’s not their fault, and at the end of the day, a lot of Canadians are screwed up by this. We’re just trying to figure out how we can improve the system.

Colleagues, that completes the first round.

In addition, I have a question from my colleague Senator Loffreda, who is unfortunately unable to be with us, but it will be my question on behalf of Senator Loffreda, a former vice-chairman at the Royal Bank of Canada, so I think he knows what he’s talking about. Bill C-15 significantly expands oversight over crypto-assets and stablecoin issuers. What specific prudential requirements — capital, liquidity, governance and security — does OSFI anticipate imposing to ensure that these entities do not introduce unacceptable risk into the Canadian financial system? I think we have to learn a lesson from what happened in the U.S., possibly during the great financial crisis and the domino effect. Any thoughts regarding this question?

cadre de cette loi. Comment les nouvelles entités auront-elles accès à ce type d’assurance-dépôts? Il est très important pour les contribuables canadiens, et notamment les contribuables à faible revenu, de bénéficier d’un certain niveau de protection et de satisfaction. En effet, si une entité financière fait faillite ou connaît des difficultés majeures, une partie de leur dépôt sera toujours garantie.

**Mme Hinz :** Pour clarifier les choses, lorsque vous parlez de « nouvelles entités », faites-vous référence à de nouvelles entités dans le cadre d’un système bancaire ouvert?

**La sénatrice Ringuette :** Oui, et j’aurais dû poser cette question à des représentants de la Banque du Canada, mais les banques à charte que vous supervisez et les compagnies d’assurance vont toutes participer à ce programme grâce à une forme de subvention. Il y a RBC Banque, RBC Assurances et RBC Hypothèques. Elles ont toutes des entités différentes, et je suppose qu’elles vont créer une nouvelle entité. Mais vous aurez votre mot à dire, car cela fera partie de l’ensemble. C’est ce que je vous demande.

**Mme Hinz :** Ils devraient souscrire une assurance-dépôts. Si vous acceptez des dépôts au Canada et que vous recevez l’argent des consommateurs, il s’agit alors d’un dépôt qui serait couvert par l’assurance-dépôts. Par ailleurs, je tiens à rappeler que les entreprises de technologie financière ne sont pas autorisées à accepter des dépôts.

**Le président :** La question précédente concernant votre responsabilité était motivée par le fait que nous avons reçu des invités représentants l’Association des banquiers canadiens, mais que nous ne sommes pas vraiment satisfaits des réponses qu’ils nous ont fournies. Ce n’est pas leur faute, et en fin de compte, beaucoup de Canadiens ont été lésés par cette situation. Nous essayons simplement de trouver comment améliorer le système bancaire.

Chers collègues, voilà qui met fin à la première série de questions.

En outre, j’ai une question de la part de mon collègue, le sénateur Loffreda, qui ne peut malheureusement pas être parmi nous, mais je poserai cette question en son nom. Le sénateur Loffreda, à titre d’ancien vice-président de la Banque Royale du Canada, est familier avec ce type d’enjeux. Le projet de loi C-15 vise à élargir considérablement la surveillance des émetteurs de cryptoactifs et de cryptomonnaie stable. Quelles exigences prudentielles spécifiques, par exemple en matière de capital, de liquidité, de gouvernance et de sécurité, le BSIF prévoit-il d’imposer pour s’assurer que ces entités n’introduisent pas de risques inacceptables dans le système financier canadien? Je pense que nous devons tirer les leçons de ce qui s’est passé aux États-Unis, notamment au regard de la dernière grande crise financière. Avez-vous des commentaires à ce sujet?

**Ms. Hinz:** There are a few things I can say. It's still an area that is being worked through in legislation. As you know, we have the stablecoin legislation that is in Bill C-15. I'm not sure if the Bank of Canada has been here to discuss that specifically. In that legislation, with respect to stablecoins — with stablecoins being a digital representation of fiat money — there are requirements for reserves with respect to the reserves, specifically how they have to manage the reserves and how they have to protect the reserves.

**The Chair:** My concern is when you have companies that offer some dividends on stablecoins, so I'm trying to understand if they have some leverage and the domino effect. We will see.

**Senator C. Deacon:** Looking between Divisions 14 and 16, with Division 14 relating directly to OSFI and Division 16 relating to FCAC, in regard to the annual reporting of fraud from the banks, this is a question I've asked the superintendent, but I really want to get to the fact that you have the Integrity and Security Guideline that you spoke about earlier. How is it possible to fulfill that without regular information from our banks on the incidents of fraud in a way that we have confidence in the numbers? Right now, the Toronto Police Service reports roughly \$400 million of fraud just in Toronto last year, and the Canadian Anti-Fraud Centre said it's around \$600 million for the whole country. I don't think it's all happening in Toronto. This is an international crisis. How do we balance right now — and you'll hear on the part of this committee, if you go back — the very insufficient, once-a-year reporting? But it's not to OSFI who is responsible for the Integrity and Security Guideline. This is foundational to integrity and security. I'm wanting to get a sense of how we can move this ahead as a committee because we're not satisfied with what we're seeing.

**Ms. Hinz:** I understand the concern. The integrity and security mandate that we have is really linked to the prudential soundness of the institutions. The fraud components — and I don't know if FCAC has actually come before the Senate. Obviously, it would be for the Department of Finance because they create the legislation, but it would also be for FCAC to potentially have enhanced reporting requirements.

**Senator C. Deacon:** The problem is there are two different arms — two different regulators — but you've got a core responsibility here and you're not being given the information directly. And it's not regularly reported, where you can't see the

**Mme Hinz :** Je peux dire certaines choses. C'est encore un domaine qui fait l'objet de travaux législatifs. Comme vous le savez, le projet de loi C-15 contient un volet sur les cryptomonnaies stables. Je ne sais pas si la Banque du Canada est venue ici pour en discuter spécifiquement. Les cryptomonnaies stables étant une représentation numérique de la monnaie fiduciaire, il existe des exigences en matière de protection et de réserves.

**Le président :** Ce qui m'inquiète, c'est quand certaines entreprises offrent des dividendes sur les cryptomonnaies stables. J'essaie donc de comprendre si elles ont un effet de levier et si cela peut engendrer un effet domino. Nous verrons bien.

**Le sénateur C. Deacon :** Si on examine la section 14 qui porte directement sur le Bureau du surintendant des institutions financières et la section 16 qui traite de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada en ce qui concerne la production par les banques de rapports annuels sur les fraudes, et que l'on tient compte du fait que vous disposez d'une ligne directrice en matière d'intégrité et de sécurité, dont vous avez parlé tout à l'heure, je me demande — et c'est une question que j'ai déjà posée au surintendant — comment il est possible de respecter cette ligne directrice si les banques ne vous transmettent pas régulièrement des informations sur les cas de fraude de telle sorte que vous puissiez quantifier le tout avec une certaine précision? Le service de police de Toronto signale que l'on a perdu l'an dernier quelque 400 millions de dollars en raison de la fraude rien que dans cette ville, et le Centre antifraude du Canada estime ce chiffre à environ 600 millions de dollars pour l'ensemble du pays. Je ne pense donc pas que Toronto soit la seule ville touchée. C'est une crise nationale. À l'heure actuelle, comment peut-on concilier cela avec la publication de rapports annuels, une fréquence nettement insuffisante, comme vous le diraient tous mes collègues du comité? Mais pourquoi ne pas le faire par l'entremise du BSIF qui est responsable de cette ligne directrice sur l'intégrité et la sécurité? C'est un élément fondamental de l'intégrité et de la sécurité. Je voudrais avoir une idée de la manière dont notre comité pourrait faire progresser ce dossier, car nous ne sommes pas satisfaits de ce que nous voyons.

**Mme Hinz :** Je comprends cette préoccupation. Notre mandat en matière d'intégrité et de sécurité est étroitement lié à la santé financière des institutions du point de vue prudentiel. Il va de soi que les éléments liés à la fraude — et je ne sais pas si des représentants de l'ACFC ont déjà comparu devant le comité sénatorial — relèveraient du ministère des Finances, car c'est lui qui élabore la loi, mais il pourrait également incomber à l'ACFC de resserrer les exigences en matière de déclaration.

**Le sénateur C. Deacon :** Le problème, c'est qu'il y a deux branches différentes — deux organismes de réglementation distincts —, alors que vous avez une responsabilité fondamentale en la matière et que vous ne recevez pas les informations

trends and the incidents or see growth or shrinkage. I just don't know how you fulfill that guideline, which includes issues related to fraud and inappropriate activities of that nature.

Again, I don't know how you do your job without it.

**Ms. Heaton:** Perhaps if I can try, regardless of this reporting requirement and its frequency, OSFI has a fairly significant ability to require information from the institutions it supervises. It's provided to us under our confidentiality regime, which is outlined in the Office of the Superintendent of Financial Institutions Act. For the integrity and security mandate, we have done a significant amount of data collection with most of our reporting entities regarding the wide area of possible risk factors that included where their data is kept, which is an issue you brought up, as well as their satisfactoriness of policies and procedures and things like that. We included that in our annual report to the minister, and we have the ability to keep following up on that in individual exams or areas of particular notice.

In terms of OSFI's access to data about integrity and security risks that wind up having a prudential impact on the integrity and security of the financial institution, which is how our mandate is worded, we do have a very good availability of information.

**Senator C. Deacon:** I think you'll hear from this committee that we're very concerned that consumers have access to that information because we should be able to make an informed choice about where we want to put our money and ensure we're being protected because we're not today as it relates to fraud. Thank you.

**Senator Fridhandler:** I'm singing from the same song sheet as Senator Deacon. I don't know if I can add much other than to understand that when you talk about your prudential oversight of financial institutions, it doesn't tie back to consumer protection. It ties back to institutional integrity and not an ultimate concern in your mandate that we have banks that are properly protected relative to their interface with consumers.

**Ms. Hinz:** Yes, in short. At OSFI, our mandate is really the safety and soundness of the financial institution: the risk management practices and how they govern their operations and their affairs. At the Financial Consumer Agency of Canada, or

directement. Et comme elles ne sont pas communiquées assez fréquemment, vous ne pouvez pas dégager des tendances pour savoir si ces incidents augmentent ou diminuent. Je ne sais tout simplement pas comment vous arrivez à faire respecter cette directive, qui cible notamment la fraude et les actes malveillants de cette nature.

Encore une fois, je ne sais pas comment vous parvenez à accomplir votre travail en devant vous passer de cet outil.

**Mme Heaton :** Sans égard à cette obligation de déclaration et à la fréquence prévue, le BSIF dispose d'une capacité assez importante pour exiger des informations des institutions qu'il supervise. Ces informations nous sont fournies suivant les modalités de notre régime de confidentialité, qui est décrit dans la Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières. Dans le cadre de notre mandat en matière d'intégrité et de sécurité, nous avons recueilli auprès de la plupart de nos entités déclarantes une quantité importante de données concernant le large éventail de facteurs de risque possibles, et notamment l'endroit où leurs données sont conservées, un enjeu que vous avez vous-même évoqué, ainsi que la mesure dans laquelle leurs politiques et leurs procédures satisfont aux exigences. Nous avons inclus ces informations dans notre rapport annuel au ministre, et nous avons la possibilité d'assurer un suivi dans le cadre d'examen portant sur des dossiers précis ou des domaines particuliers.

En ce qui concerne l'accès du BSIF aux données relatives aux risques pouvant éventuellement influencer sur la gestion prudentielle des questions d'intégrité et de sécurité par l'institution financière, ce qui correspond à la formulation de notre mandat, il nous est plutôt facile d'obtenir l'information dont nous avons besoin.

**Le sénateur C. Deacon :** Je pense que vous ne manquerez pas de nous entendre dire que nous souhaitons vraiment que les consommateurs aient accès à ces informations, car ils devraient pouvoir faire un choix éclairé quant à l'endroit où ils vont placer leurs avoirs en ayant l'assurance qu'ils seront protégés, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui compte tenu des risques de fraude. Merci.

**Le sénateur Fridhandler :** Je suis tout à fait d'accord avec le sénateur Deacon. Je ne sais pas si je peux ajouter grand-chose, si ce n'est que lorsque vous parlez de la surveillance prudentielle des institutions financières, cela n'a rien à voir avec la protection des consommateurs. Il est en fait davantage question d'intégrité institutionnelle, plutôt que ce qui devrait être l'élément prioritaire de votre mandat, soit de veiller à ce que les banques offrent une protection adéquate aux consommateurs qui entrent en relation avec elles.

**Mme Hinz :** C'est effectivement une façon de synthétiser le tout. Au BSIF, notre mandat concerne essentiellement la sécurité et la bonne santé financière des institutions réglementées. Nous nous intéressons notamment à leurs pratiques de gestion des

FCAC, of which they have provisions in the Bank Act, their mandate is exclusively with respect to the protection of consumers like, for instance, in fraud, disclosure requirements and how they're treated by the institutions. That is the remit of FCAC.

**Senator Fridhandler:** I heard from Ms. Heaton that you are satisfied that you get sufficient information relative to incidents of fraud and the magnitude of fraud, and you don't need any more legislative assistance to ensure if the prudential elements of the bank are impacted. We have concerns about what is in here, and we don't think it satisfies anyone's need to know about incidents of fraud, magnitude, place of occurrence, et cetera.

**Ms. Heaton:** I would be happy to restate the remark. I was replying to Senator Deacon's comment that it's not shared with OSFI, and OSFI would not be available. I wanted to assure the individuals that OSFI has legal mechanisms by which it can require information from financial institutions where that information is relevant to our prudential mandate.

Thus, if we were looking in integrity and security, typically we would look at: What is your exposure to a risk? What is the policy and procedure you have to manage that risk? And are they adequate between them? That is exactly how our mandate is stated.

If someone is in an excessive level and they are not keeping with the right cybersecurity measures and they do not have a compliance program that looks at money laundering, or ML, risks — if you don't have those two things — then probably fraud is getting into a deficient state as well. When those deficiencies arise, that is where our prudential mandate kicks in, and we have some intervention authorities.

We can say, "You are not at the cybersecurity level that you need to be at for your risk exposure. Please address this. You have an enhanced risk per active."

That's how ours functions, but it is very institutionally focused, and I understand the committee's concern with the consumer focus.

**The Chair:** Thank you for being precise about your mandate. I think when we resume our work after the holidays, probably the Financial Consumer Agency of Canada will be invited and

risques et à la manière dont elles régissent leurs activités. À l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, dont les attributions sont précisées dans la Loi sur les banques, le mandat concerne exclusivement la protection des consommateurs, par exemple à l'égard de la fraude, des exigences de divulgation et du traitement que leur réservent les institutions. Telle est la mission de cette agence.

**Le sénateur Fridhandler :** Mme Heaton a indiqué que vous êtes satisfaits des informations que vous recevez concernant les incidents de fraude et leur ampleur, et que vous n'avez pas besoin d'une aide législative supplémentaire pour vous assurer que la capacité prudentielle de la banque est préservée. Nous avons des inquiétudes quant à ce qui est prévu dans ce projet de loi, et nous ne pensons pas que cela puisse satisfaire aux exigences de qui que ce soit ayant besoin de connaître tous les détails sur les fraudes survenues et l'ampleur de ce phénomène.

**Mme Heaton :** Je me permets de vous rappeler que je réagissais alors au commentaire du sénateur Deacon suivant lequel ces informations ne sont pas communiquées au BSIF et que celui-ci ne peut donc pas faire son travail. Je tenais à ce que tout le monde sache bien que nous disposons de mécanismes juridiques nous permettant d'exiger des institutions financières qu'elles nous communiquent les informations dont nous avons besoin pour nous acquitter de notre mandat prudentiel.

Pour nous assurer de l'intégrité et de la sécurité d'une institution, nous lui posons ainsi différentes questions. À quel risque êtes-vous exposés? Quelles sont les politiques et les procédures que vous avez mises en place pour gérer ce risque? Sont-elles adéquates? C'est exactement ainsi que notre mandat est formulé.

Si une institution n'a pas pris les mesures de cybersécurité appropriées et qu'elle ne dispose pas d'un programme de gestion de la conformité permettant de contrer le blanchiment d'argent, il est fort probable qu'elle soit exposée à un niveau de risque excessif, notamment pour ce qui est de la fraude. Lorsque de telles lacunes apparaissent, notre mandat prudentiel entre en jeu et nous disposons de certains pouvoirs d'intervention.

Nous pouvons alors dire à une institution qu'elle doit remédier à la situation parce qu'elle n'atteint pas le niveau de cybersécurité requis compte tenu de son degré d'exposition au risque.

C'est ainsi que nous procédons dans le cadre de notre mandat qui est, j'en conviens, fortement axé sur les institutions, et je comprends que le comité puisse se préoccuper également du sort des consommateurs.

**Le président :** Merci pour toutes ces précisions concernant votre mandat. Je pense que lorsque nous reprendrons nos travaux après le congé des Fêtes, l'Agence de la consommation en

the Ombudsman for Banking Services and Investments as well probably, but we'll talk about that tomorrow.

**Senator Yussuff:** I'll come back to Division 17. Making the system faster and more efficient for credit unions to become federal, I think, will bring in more competition for consumers as well as for the credit unions, which are locally driven organizations. They can also follow their members. If they move from one part of the country, they can still provide services to them.

When the superintendent was here, he said that within a year, you should be making this a reality. In terms of what you've been given as a mandate and the preparatory work you're doing, do you think you will be there within a year?

**Ms. Hinz:** The short answer is yes. We're very actively at work.

**Senator Yussuff:** If we schedule a meeting a year from now and call you back here, your answer will be "yes"?

**Ms. Hinz:** Please do that. We like deadlines.

**Mr. Syed:** If I could add, I agree. We heard what the superintendent said, and this is a key priority for OSFI.

Generally speaking, as I mentioned previously, it's been a while since we've looked at our processes. We have external guidance, as you're aware, which is dated, and we're going to be looking at everything. We are really keen on learning from past experiences as well. We have a few in the system, as you know, and it took time, and we want to learn from that, and we want to apply those learnings going forward.

I think in due course, we'll be communicating more to the public in that regard.

**Senator Yussuff:** As a quick follow-up, given that credit unions are regulated under provincial jurisdiction, with regard to the sharing of information — in regard to the soundness of credit unions' operations and reserves and all of that — is there a mechanism right now to ensure you're satisfied with how that information will be provided to OSFI?

Because, obviously, it's not your sphere. It's regulations. The provincial government will have to tell you that. Is there collaboration among the regimes across the country to bring that into concert? If they choose to apply, you will have a better

matière financière du Canada sera probablement invitée à comparaître, tout comme l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement, mais nous en discuterons demain.

**Le sénateur Yussuff :** Je veux revenir à la section 17. J'estime qu'en permettant aux coopératives de crédit de devenir plus rapidement et plus facilement des institutions de compétence fédérale, on favorisera une plus grande concurrence au bénéfice des consommateurs ainsi que de ces coopératives elles-mêmes, qui sont des organisations locales. Elles pourront ainsi en outre suivre leurs membres en continuant à leur fournir des services s'ils déménagent dans une autre région du pays.

Lorsque le surintendant a comparu devant nous, il a déclaré que vous devriez concrétiser ce projet en moins d'un an. Compte tenu du mandat qui vous a été confié et des travaux préparatoires que vous effectuez, pensez-vous que vous y parviendrez dans un délai d'un an?

**Mme Hinz :** Je crois bien que oui. Nous nous y employons très activement.

**Le sénateur Yussuff :** Si nous fixons un rendez-vous dans un an et que nous vous convoquons devant nous, vous pourrez nous répondre par l'affirmative?

**Mme Hinz :** Faites-le, s'il vous plaît. Nous aimons qu'on nous fixe ainsi des délais.

**M. Syed :** Si je peux me permettre d'ajouter quelque chose, j'abonde tout à fait dans le même sens. Nous avons entendu ce qu'a dit le surintendant, et il s'agit d'une priorité essentielle pour le BSIF.

Comme je l'ai mentionné précédemment, voilà un bon moment déjà que nous n'avons pas revu nos processus dans leur ensemble. Comme vous le savez, nous nous sommes appuyés sur une expertise externe qui n'est plus nécessairement d'actualité, si bien que nous allons devoir tout passer en revue. Nous souhaitons également tirer les enseignements de nos expériences passées, dont certaines nous ont drainés considérablement, pour mieux faire à l'avenir.

Je pense qu'en temps voulu, nous en viendrons à communiquer davantage avec le public à ce sujet.

**Le sénateur Yussuff :** Pour faire suite rapidement à cette question, étant donné que les coopératives de crédit sont réglementées par les provinces, existe-t-il actuellement un mécanisme permettant de garantir que les informations touchant notamment la santé financière et les réserves de ces coopératives seront fournies au BSIF?

Parce que, évidemment, ce n'est pas votre domaine. Cela relève de la réglementation, et c'est le gouvernement provincial qui devra vous répondre. Y a-t-il collaboration entre les différents régimes au pays pour harmoniser cela? Si une

understanding of what the provincial regulator is telling you about that particular credit union, if they apply?

**Ms. Hinz:** In legislation, there's no specific information-sharing requirement, but in practice, clearly, it's very important that we're collaborating very closely with the province in which the credit union is currently supervised.

**Mr. Syed:** Yes. We have regular conversations with our prudential supervisory counterparts. We could, if needed, enter into confidentiality agreements, too, in order to share specific information.

In this area, it is key for us to have that dialogue as we bring more into the federal system. I think that dialogue will just continue as we go along this journey in terms of federal continuance.

**The Chair:** Thank you, senator. We have to close.

**Senator Yussuff:** On the deposit insurance system, given they're coming into federal jurisdiction, would that automatically apply to a credit union that is now federally regulated?

**Ms. Hinz:** Yes.

**Senator Yussuff:** It will? It's as simple as that. Thank you.

**The Chair:** That closes this discussion. We want to thank all of you.

I understand, Ms. Hinz, that there will be a follow-up written answer to the clerk regarding the question from Senator Ringuette.

[*Translation*]

Welcome back for our third panel today, focusing on Division 43 of Part 5 for our prestudy of Bill C-15.

I wish to welcome our next witness, representing the Canada Climate Law Initiative, joining us via video conference. I would like to welcome Ms. Helen Tooze, Senior Policy Researcher.

Ms. Tooze, as you are appearing by video conference, should any challenges arise or you experience any technical issues, please advise us.

coopérative de crédit décide de se prévaloir de cette possibilité, serez-vous à même de mieux saisir la situation de l'institution à la lumière de ce que l'organisme de réglementation provincial vous en dira?

**Mme Hinz :** La loi ne prévoit aucune obligation spécifique en matière de mise en commun de l'information, mais dans les faits, il va de soi qu'il est très important que nous collaborions étroitement avec les autorités provinciales régissant actuellement la coopérative de crédit en question.

**M. Syed :** Oui. Nous avons des échanges fréquents avec nos homologues chargés de la surveillance prudentielle. Si nécessaire, nous pouvons également conclure des accords de confidentialité pour permettre la communication de certaines informations.

Il est essentiel pour nous d'entretenir un dialogue à ce niveau au fur et à mesure que nous accueillons de nouvelles entités au sein du régime fédéral. Je pense que ce dialogue se poursuivra tout au long de ce parcours d'intégration à la sphère fédérale.

**Le président :** Merci, sénateur. Nous allons devoir en rester là pour l'instant.

**Le sénateur Yussuff :** Par ailleurs, est-ce que le régime d'assurance-dépôts s'appliquera automatiquement à une coopérative de crédit relevant désormais de la compétence fédérale?

**Mme Hinz :** Oui.

**Le sénateur Yussuff :** Vraiment? C'est aussi simple que ça. Merci.

**Le président :** Voilà qui met un terme à nos échanges avec ce groupe de témoins. Nous tenons à tous vous remercier.

Je vous rappelle, madame Hinz, que vous devrez transmettre une réponse écrite à notre greffier concernant la question de la sénatrice Ringuette.

[*Français*]

Bienvenue à tous pour ce troisième groupe de la journée. Nous porterons maintenant notre attention sur la section 43 de la partie 5 pour notre étude préalable du projet de loi C-15.

Je souhaite la bienvenue à notre prochain témoin, qui représente l'Initiative canadienne de droit climatique. Elle se joint à nous par vidéoconférence. J'aimerais souhaiter la bienvenue à Mme Helen Tooze, chercheuse principale en politiques.

Madame Tooze, comme vous comparez par vidéoconférence, s'il y a quelque problème que ce soit ou si vous éprouvez des difficultés techniques, veuillez nous en faire part.

I would invite you to proceed with your opening remarks. Then we will proceed with questions. The floor is yours.

[English]

**Helen Tooze, Senior Policy Researcher, Canada Climate Law Initiative:** Thank you, Mr. Chair.

My name is Dr. Helen Tooze. I'm a Senior Policy Researcher at the Canada Climate Law Initiative, or CCLI.

CCLI was supportive of Bill C-59's anti-greenwashing amendments to the Competition Act, which were introduced in June 2024. We acknowledge that the amendments led to unintended consequences, including several companies removing their climate-related disclosures due to real or perceived litigation risk. Nevertheless, we are concerned about the proposed amendments to this provision in Bill C-15.

In Bill C-15, the government proposes to remove from the Competition Act the requirement for businesses to substantiate their environmental benefit claims based on internationally recognized methodology.

From responses received for the Competition Bureau's December 2024 draft greenwashing guidelines, there is evidence that the issue arising from the Bill C-59 amendments stems not from the need to substantiate, but from the requirement that the substantiation be made using internationally recognized methodologies.

As such, the removal of the need to substantiate using internationally recognized methodologies is a welcome advancement. However, the lack of methodological parameters creates uncertainty about how claims should be substantiated going forward.

Bill C-15 offers an important opportunity to address the issues arising from the Bill C-59 amendments. We suggest that some boundaries to the methodological requirements of substantiation be included whilst maintaining flexibility.

Specifically, the act should require claims to be substantiated using credible, robust and science-based methodologies which are appropriate for the claims being made. Being more flexible in how companies substantiate their environmental claims would still protect consumers from greenwashing whilst reducing the litigation risk that companies envisage under the current requirements; however, it is still important to establish a framework that defines the parameters for what constitutes an appropriate basis for adequate and proper substantiation.

Je vous invite à faire vos remarques préliminaires. Elles seront suivies d'une période des questions. La parole est à vous.

[Traduction]

**Helen Tooze, chercheuse principale en politiques, Initiative canadienne de droit climatique :** Merci, monsieur le président.

Je m'appelle Helen Tooze. Je suis chercheuse principale en politiques publiques pour l'Initiative canadienne de droit climatique.

Notre organisation a appuyé les modifications anti-écoblanchiment apportées à la Loi sur la concurrence par le projet de loi C-59, qui a été adopté en juin 2024. Nous reconnaissons que ces modifications ont eu des conséquences imprévues. On a notamment vu plusieurs entreprises renoncer à la publication d'informations relatives au changement climatique en raison d'un risque réel ou perçu de poursuites. Nous n'en demeurons pas moins préoccupés par les modifications proposées à cette disposition dans le projet de loi C-15.

Dans le projet de loi C-15, le gouvernement propose de supprimer de la Loi sur la concurrence l'obligation pour les entreprises de justifier leurs indications sur les avantages environnementaux au moyen d'une méthode reconnue à l'échelle internationale.

Les réponses reçues au projet de lignes directrices sur l'écoblanchiment publié en décembre 2024 par le Bureau de la concurrence montrent bien que le problème soulevé par les modifications apportées par le projet de loi C-59 ne découle pas de la nécessité de justifier les allégations, mais plutôt de l'obligation de le faire à l'aide de méthodologies reconnues à l'échelle internationale.

À ce titre, la suppression de l'obligation de justifier les allégations au moyen de méthodes internationalement reconnues constitue une avancée positive. Cependant, l'absence de paramètres méthodologiques crée une incertitude quant à la manière dont les allégations devront être justifiées à l'avenir.

Le projet de loi C-15 est une excellente occasion de régler les problèmes créés par les modifications apportées dans le cadre du projet de loi C-59. Nous suggérons de fixer des limites quant aux exigences méthodologiques en matière de justification tout en conservant une certaine souplesse.

Plus précisément, la loi devrait exiger que ces allégations soient étayées au moyen de méthodes crédibles, solides et fondées sur des données scientifiques, qui soient adaptées aux allégations formulées. Une plus grande souplesse dans la manière dont les entreprises étayent leurs allégations environnementales permettrait de continuer à protéger les consommateurs contre l'écoblanchiment tout en réduisant le risque de poursuites auquel les entreprises sont exposées en vertu des exigences actuelles. Il reste toutefois important d'établir un

Thank you. I'm happy to take your questions.

**The Chair:** Thank you.

**Senator Varone:** I have a simple question. Is a company name a contravention of substantiating in terms of greenwashing? I'll give you an example. Green For Life, or GFL, is quite a substantial enterprise and moving across the country. They call themselves "Green For Life," but they're garbage pickup guys in Toronto. They have a litany of violations. All you have to do is Google them and they're in contravention of every type — whether it be soil remediation, excessive dumping or selling illegal chemicals to other companies — but they keep the name Green For Life.

There's a bunch of diesel fuel companies that now claim to be clean diesel because they incorporate biodiesel at 3% or 5%.

At what point in time does a name reflect what it is they do? Are we going backwards in terms of the substantiating aspect when it relates to corporate names?

**Ms. Tooze:** That's a fantastic question and a tricky one.

In Canadian law, it would be difficult for me to say. I know from experience with Australian and U.K. law that even a branding or a logo could be perceived as greenwashing if it's giving the wrong impression, if you will. I think there is a point to be made that a name could be greenwashing. It would need to be substantiated in some way.

We are looking at very broad claims that are also being made by companies, maybe not in their names but in other ways, such as "We were on track for net zero." These broad claims need to be substantiated, so I don't see why a name shouldn't be substantiated as well.

**Senator Varone:** Thank you.

**Senator Fridhandler:** I'm a skeptic that this change to the greenwashing provision will advance consumer information. I think many companies that took their disclosure down based on the original greenwashing legislation will not be enticed to put any information back up, so you will have a void in information. I need to do my research on the ground, but if you have any

cadre définissant les paramètres de ce qui constitue une base appropriée pour une justification adéquate et correcte.

Merci. Je serai ravie de répondre à vos questions..

**Le président :** Merci.

**Le sénateur Varone :** J'ai une question simple. Le nom d'une entreprise peut-il constituer une infraction aux dispositions touchant les justifications lorsqu'il est assimilable à une forme d'écoblanchiment? Je vais vous donner un exemple. Green For Life est une entreprise assez importante qui est active dans tout le pays. Sous le couvert de cette appellation aux prétentions écologiques, l'entreprise s'adonne en fait au ramassage des ordures ménagères, notamment à Toronto. Elle a en outre commis une multitude d'infractions. Il suffit de faire une recherche sur Google pour constater qu'elle enfreint toutes sortes de règles, qu'il s'agisse de la décontamination des sols, du déversement excessif de déchets ou de la vente de produits chimiques illégaux à d'autres entreprises, mais elle continue à utiliser le nom Green For Life.

Il existe par ailleurs toute une série d'entreprises pétrolières qui prétendent proposer du diesel propre parce qu'elles y incorporent 3 % ou 5 % de biodiesel.

Dans quelle mesure un nom est-il tenu de représenter fidèlement la sphère d'activité de l'entreprise? Sommes-nous en train de faire marche arrière en matière de justification lorsqu'il s'agit des noms d'entreprise?

**Mme Tooze :** C'est une excellente question, mais aussi une question piège.

En droit canadien, il m'est difficile de me prononcer. Je sais d'expérience qu'en droit australien et britannique, même une marque ou un logo peuvent être considérés comme de l'écoblanchiment s'ils véhiculent une fausse impression. Je pense qu'il y a lieu de souligner que, pour utiliser un nom ainsi perçu comme une forme d'écoblanchiment, il faudrait parvenir à le justifier d'une manière ou d'une autre.

Nous nous intéressons aussi à des affirmations très générales qui sont également faites par des entreprises, peut-être pas au moyen de leur nom, mais avec des allégations voulant, par exemple, que l'on soit en bonne voie d'atteindre la carboneutralité. De telles affirmations générales doivent être étayées, et je ne vois donc pas pourquoi ce serait différent pour le nom même de l'entreprise.

**Le sénateur Varone :** Merci.

**Le sénateur Fridhandler :** J'arrive difficilement à croire que cette modification de la disposition relative à l'écoblanchiment améliorera l'information transmise aux consommateurs. Je présume que de nombreuses entreprises ayant supprimé leurs informations en vertu de la législation initiale sur l'écoblanchiment ne seront pas incitées à les publier à nouveau,

information on that, I'd appreciate the relative reaction; I'm probably talking mostly about the energy industry in that regard.

You suggested that the phrase "adequate and proper substantiation" was not substantiation enough for you to see in the legislation. I believe that over time, to the extent that there are issues around that, the body of case law or decisions will develop so that it becomes clearer.

If you have a better approach — and you suggested you wanted to see more details — I'd ask that you provide us in writing what you believe needs to be added to this provision in the legislation so that you would be satisfied. Let me leave the first question with you. The second is just a request.

**Ms. Tooze:** Absolutely. I agree with your cynicism, shall we say, when it comes to the disclosures. Innovation, Science and Economic Development Canada is in agreement as well — I've had conversations with them — and they feel that Bill C-59 has been used as an excuse for certain companies not to disclose voluntarily.

I think there is some element where with certainty being provided, companies would be willing to open up disclosures. But again, we don't know that for sure. There are energy companies that have said they will not disclose until Bill C-59 has been repealed completely. I can see your point there. I think we're all trying to be a little positive and hopeful that this will make a substantive change, but we don't know for sure. And I agree with you that there will still be certain sectors and companies that will choose not to disclose. That will fall on the investors, I would feel, to put pressure on those companies if they want to see those types of disclosures.

As for the request, I have sent through a letter that I sent to the finance minister — and I can send that directly to you, if you'd like — which details how those provisions would look in our minds. It would not be strict. We just want something put in place where it needs to be science-based, substantive or rigorous for the claims being made, if you will.

[Translation]

**Senator Henkel:** Welcome, Ms. Tooze, and congratulations on the work you are doing, which is extremely useful.

ce qui créera un vide en la matière. Je vais devoir faire mes propres recherches, mais si vous disposez d'informations à ce sujet, je vous serais reconnaissant de me faire part de vos réactions. Je pense sans doute surtout au secteur de l'énergie dans ce contexte.

Vous avez laissé entendre qu'il faudrait mieux définir selon vous ce qui constitue une base appropriée pour une justification adéquate et correcte dans le projet de loi. Je pense qu'avec le temps, les problèmes qui se poseront feront évoluer la jurisprudence dans un sens qui rendra ces choses-là beaucoup plus claires.

Si vous avez une meilleure approche à proposer — et vous avez indiqué souhaiter obtenir plus de détails —, je vous demanderais de nous fournir par écrit ce qui, selon vous, devrait être ajouté à cette disposition du projet de loi pour que vous soyez satisfaite. Je vous laisse répondre à la première question. La seconde est davantage une demande que je vous adresse.

**Mme Tooze :** Tout à fait. Je partage votre cynisme, si l'on peut dire, en ce qui concerne les divulgations. Innovation, Sciences et Développement économique Canada est également de cet avis. J'ai eu des conversations avec des gens du ministère qui estiment que le projet de loi C-59 a été utilisé comme excuse par certaines entreprises pour ne pas divulguer volontairement leurs informations.

Je pense qu'il existe certains éléments qui, s'ils étaient garantis, inciteraient les entreprises à divulguer leurs informations. Mais encore une fois, nous vivons dans l'incertitude. Des entreprises du secteur de l'énergie ont déclaré qu'elles ne divulgueraient aucune information tant que le projet de loi C-59 n'aura pas été complètement abrogé. Je comprends donc votre point de vue. Je crois que nous essayons tous d'être un peu positifs et d'espérer que cela donnera lieu à un véritable changement, mais nous ne pouvons pas en avoir la certitude. Et je conviens avec vous qu'il y a des secteurs et des entreprises qui choisiront toujours de ne pas divulguer d'information. J'estime que ce sera aux investisseurs de faire pression sur ces entreprises s'ils veulent que ce type d'informations soient divulguées.

Pour ce qui est de votre demande, j'ai fait parvenir au comité une lettre que j'ai envoyée au ministre des Finances — et que je peux vous transmettre directement si vous le souhaitez. Nous y expliquons en détail la forme que pourraient prendre ces dispositions selon nous. Elles ne seraient pas nécessairement très strictes. Nous voulons simplement que des mesures soient mises en place pour garantir que les allégations sont fondées sur des données scientifiques, substantielles ou rigoureuses.

[Français]

**La sénatrice Henkel :** Bienvenue parmi nous, madame Tooze, et bravo pour le travail que vous faites, qui sert énormément.

My question is on the role of private parties. Currently, several NGOs and businesses can challenge greenwashing before the Competition Tribunal. Section 43 would eliminate these private proceedings. Only the Competition Bureau would then be able to intervene. By removing these external channels, would we not be making it more difficult to challenge greenwashing, since it would depend entirely on the priorities and resources of a single body?

[English]

**Ms. Tooze:** Thank you, senator. That is a fantastic question.

CCLI itself doesn't really take a stand on this. I have had several conversations with colleagues, especially within the academic realm, who feel there is a limiting of access to justice from removing private party right of actions.

I feel personally that the right of private party actions was not a huge element. The bureau acts as a gatekeeper for vexatious claims in a number of ways, which is a good position to have. I can understand that non-governmental organizations, or NGOs, would want to maybe bring claims directly, but they would still be faced with a tribunal needing to prove it's in the public interest to do so.

From the work that I've done, I don't personally feel that there is a huge problem with removing that except that it might make disclosures with regard to climate information more accessible and more open again.

[Translation]

**Senator Henkel:** Thank you. In your opinion, does the Competition Bureau have the necessary expertise and capacity, and does it have a sufficient mandate to effectively detect, analyze, and prosecute climate greenwashing in complex sectors such as mining, energy, and agri-food?

[English]

**Ms. Tooze:** That is a difficult question to answer. I don't know the Competition Bureau on any level, and I wouldn't want to speculate as to their expertise. I have spoken to several people within that realm, but I would not want to speculate on what their expertise is.

I would hope they would get additional expertise in, if needed, on an investigation. To me, that would make sense, but I wouldn't want to speculate. Sorry, senator.

Ma question porte sur le rôle des parties privées. Aujourd'hui, plusieurs acteurs des ONG et des entreprises peuvent contester l'écoblanchiment devant le Tribunal de la concurrence. L'article 43 supprimerait ces actions privées. Seul le Bureau de la concurrence pourrait désormais intervenir. En supprimant ces voies externes, ne rend-on pas la contestation de l'écoblanchiment plus difficile, puisqu'elle dépendrait entièrement des priorités et des ressources d'un seul organisme?

[Traduction]

**Mme Tooze :** Merci, sénatrice. C'est une autre excellente question.

Notre organisation ne prend pas vraiment position à ce sujet. J'ai toutefois eu plusieurs conversations avec des collègues, notamment dans le milieu universitaire, qui estiment que la suppression du droit d'action des parties privées limite l'accès à la justice.

J'estime pour ma part que le droit d'intenter des actions privées n'était pas un élément très important. Le bureau agit à bien des égards comme gardien contre les plaintes vexatoires, ce qui est une bonne chose. Je peux comprendre que des organisations non gouvernementales puissent vouloir intenter directement des poursuites judiciaires, mais elles auraient tout de même à prouver devant un tribunal qu'elles agissent bel et bien dans l'intérêt public.

D'après le travail que j'ai effectué, je ne pense pas personnellement qu'il y ait un problème majeur à supprimer cela, si ce n'est que cela pourrait rendre les divulgations relatives aux informations climatiques plus accessibles et plus ouvertes à nouveau.

[Français]

**La sénatrice Henkel :** Merci. Selon vous, le Bureau de la concurrence dispose-t-il de l'expertise et de la capacité requises et a-t-il un mandat suffisant pour détecter, analyser et poursuivre efficacement l'écoblanchiment climatique dans des secteurs complexes comme ceux des mines, de l'énergie et de l'agroalimentaire?

[Traduction]

**Mme Tooze :** Il est difficile pour moi de répondre à cette question. Je ne connais pas le Bureau de la concurrence à quel niveau que ce soit, et je ne voudrais pas me prononcer sur l'expertise qu'il peut posséder ou non, et ce, même si j'ai pu parler à plusieurs intervenants dans ce domaine.

J'ose espérer que le bureau fera appel à des experts supplémentaires si cela devient nécessaire aux fins d'une éventuelle enquête. À mes yeux, ce serait la chose logique à faire, mais je ne voudrais pas avancer d'hypothèses. Désolée, sénatrice.

[Translation]

**Senator Henkel:** I understand. This is not a problem. It's just that, now, the Competition Bureau is the one making all the decisions.

Does this office have sufficient power and expertise to take legal and private action today? We are removing access to referral to the courts. As for the regulatory and legal aspects, only this office has the right to decide whether a dispute will be dealt with legally or privately. That is my concern.

[English]

**Ms. Tooze:** Yes, it would fall directly on the bureau. I feel that my colleagues at the Competition Bureau do have the expertise to make those recommendations. They have been doing so for many years. They would be able to speak to the client who is bringing those claims as to what their concerns are. They have that expertise, and they would be able to bring those claims. It's important because the tribunal could be really burdened, overly so, with vexatious claims or claims that don't meet the standard that is necessary to move forward to the tribunal.

**Senator Wallin:** I just want to follow up on a statement. I think you said a couple of times that there are companies that have used Bill C-59 as an excuse not to disclose. Do you have evidence of that? Do you have companies in mind? Who are you referring to?

**Ms. Tooze:** Well, there is a lot of disagreement out in this sphere as to the level that companies are not disclosing because of Bill C-59. When I speak to investors, they are finding that the companies they invest in have retracted or withdrawn their climate-related disclosures. However, when speaking to other groups and organizations that deal with disclosures and tracking those disclosures, they are not finding that there is a significant problem.

There's a little bit of a balance or a differentiation there. Specifically, we know that energy companies like Pathways Alliance have done so, and they've stated categorically that they have removed those disclosures because of Bill C-59, but there aren't any —

**Senator Wallin:** That's a separate issue. I'm not sure I get it. They have said it's too difficult and too risky to meet the objectives of the legislation, so they have pulled back even basic advertising. Is that what you want to be the result?

[Français]

**La sénatrice Henkel :** Je comprends. Pas de souci. C'est seulement que tout revient maintenant à la décision du Bureau de la concurrence.

Ce bureau a-t-il suffisamment de pouvoir et l'expertise nécessaire pour prendre aujourd'hui une direction légale, mais aussi privée? On enlève l'accès au renvoi vers les tribunaux. Quant aux volets réglementaire et légal, c'est uniquement ce bureau qui a le droit de décider si une contestation ira du côté légal ou privé. Voilà mon inquiétude.

[Traduction]

**Mme Tooze :** Oui, la décision reviendrait au bureau. Je crois que mes collègues au Bureau de la concurrence possèdent l'expertise nécessaire pour faire ces recommandations. Ils le font depuis de nombreuses années. Ils pourraient parler au client qui présente ce genre de demande afin d'établir quelles sont les préoccupations de ce dernier. Ils possèdent cette expertise, et ils seraient en mesure de présenter ces demandes. C'est important, car le tribunal pourrait se retrouver débordé, à outrance, avec des revendications vexatoires ou des demandes qui ne remplissent pas les critères requis pour être présentées devant le tribunal.

**La sénatrice Wallin :** Je veux revenir sur une affirmation. Vous avez dit à quelques reprises, il me semble, que des entreprises se servent du projet de loi C-59 comme prétexte pour ne pas communiquer d'informations. Avez-vous des preuves de cela? Pensez-vous à des entreprises en particulier? De qui parlez-vous?

**Mme Tooze :** Eh bien, en ce qui concerne la quantité d'informations qui ne sont plus communiquées par des entreprises en raison du projet de loi C-59, il y a beaucoup de points de vue divergents. Les investisseurs auxquels je parle trouvent que les entreprises dans lesquelles ils investissent ont retiré leurs publications liées au climat. Or, quand je parle à d'autres groupes ou organismes qui surveillent ce genre de publications et qui font un suivi à cet égard, ils ne voient pas un gros problème.

Il faut un peu équilibrer ou différencier les choses à ce sujet. Plus précisément, nous savons que des sociétés d'énergie, comme l'Alliance nouvelles voies, ont fait cela. Elles ont affirmé catégoriquement avoir retiré ces publications en raison du projet de loi C-59, mais il n'y a aucun...

**La sénatrice Wallin :** C'est un autre problème. Je ne suis pas certaine de comprendre. Elles ont dit qu'il est trop difficile et risqué de satisfaire aux objectifs de la loi, c'est pourquoi elles ont même retiré les publicités de base. Est-ce le résultat que vous recherchez?

**Ms. Tooze:** No, not at all. I won't speak to the advertising perspective. The main problem is climate-related disclosures.

The Task Force on Climate-related Financial Disclosures, or TCFD, or sustainability reports don't fall within the scope of securities regulators because it's not mandatory according to securities regulators, so they end up in this little purgatory place, if you will, between the regulation of securities and whether those disclosures would then fall within the remit as advertising of Bill C-59 and the Competition Bureau. A lot of companies have withdrawn those climate-related sustainability disclosures on that basis.

**Senator Wallin:** Right, but this is a serious allegation you're making that they're trying to avoid the law somehow. I'm just looking for substantiation on that.

**Ms. Tooze:** Sorry, I would not want it to look like an allegation. Specifically, Innovation, Science and Economic Development Canada has come to me and said that they felt like they were using it as an excuse not to disclose. Personally, I don't know, but I have had conversations with them.

**Senator Wallin:** That was what I was trying to get at. I raise it in part because governments have made claims about their net-zero status, which even climate groups that they fund have said are not true. Even former ministers have said they haven't met their promises and their commitments under the Conference of the Parties, or COP, for example. Are they impacted at all?

**Ms. Tooze:** That's a very good question.

**Senator Wallin:** Is government subject to the same rules?

**Ms. Tooze:** They should be if they're not.

**Senator Wallin:** My question is: Are they?

**Ms. Tooze:** I don't know is the honest answer.

**Senator Wallin:** Okay. The other question I wanted to follow up on is that you said you wanted all of this information to be substantiated according to internationally recognized methodology with credible and robust sources and for it to be rigorous, science-based, et cetera. Is there some international standard that meets all of those things that everybody has agreed on?

**Mme Tooze :** Aucunement. Je ne parlerai pas de l'aspect publicitaire. Le principal problème est celui de la communication d'informations liées au climat.

Les organismes de réglementation des valeurs mobilières ne tiennent pas compte du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques ou des rapports de durabilité parce que ces organismes sont d'avis que ce n'est pas une obligation. Les entreprises se retrouvent donc dans une sorte de petit purgatoire, prises entre la réglementation sur les valeurs mobilières et la question de savoir si les informations communiquées seraient considérées comme étant de la publicité au titre des dispositions issues du projet de loi C-59 et du Bureau de la concurrence. De nombreuses entreprises ont retiré leurs publications sur le développement durable et le climat pour cette raison.

**La sénatrice Wallin :** D'accord, mais vous faites une allégation grave en disant qu'elles tentent d'éviter la loi. Je cherche simplement à corroborer cela.

**Mme Tooze :** Je suis désolée. Je ne veux pas que cela ait l'air d'une allégation. Plus précisément, Innovation, Sciences et Développement économique Canada a communiqué avec moi en me disant que les entreprises se servaient de cela pour ne pas communiquer l'information. Personnellement, je ne le sais pas, mais je me suis entretenue avec eux.

**La sénatrice Wallin :** Voilà où je voulais en venir. J'en parle parce que des gouvernements ont fait des déclarations sur leur carboneutralité que démentent même des groupes de lutte contre les changements climatiques qu'ils financent. Même d'anciens ministres ont dit qu'ils n'avaient pas respecté leurs engagements et leurs promesses au titre de la Conférence des parties, ou COP, par exemple. Sont-ils le moins touchés?

**Mme Tooze :** C'est une excellente question.

**La sénatrice Wallin :** Le gouvernement doit-il suivre les mêmes règles?

**Mme Tooze :** S'il ne le fait pas, il le devrait.

**La sénatrice Wallin :** Ma question est : le fait-il?

**Mme Tooze :** Bien honnêtement, je l'ignore.

**La sénatrice Wallin :** D'accord. L'autre question sur laquelle je veux revenir, c'est que vous avez dit que vous vouliez que toute cette information soit fondée sur des éléments corroboratifs suffisants et appropriés obtenus au moyen d'une méthode reconnue à l'échelle internationale et qu'elle soit rigoureuse et fondée sur la science, et cetera. Y a-t-il une norme internationale qui répond à toutes ces choses sur laquelle tout le monde s'accorde?

**Ms. Tooze:** Just to clarify, I am happy that the “internationally recognized methodology” requirement has been removed. The Canada Climate Law Initiative is very pleased with that. We are happy that the law is not as narrow as it was.

As to any particular kinds of methodologies, we don’t want the law to be so narrow that we’re setting a list. We would want methodologies that are provenly robust and credible. For example, you have the U.K. and Australia, specifically, which require that any kind of scientific papers be widely known, peer-reviewed and independent.

Please don’t misinterpret me. We don’t want very strict parameters on what methodologies can be used. We would just like a little bit of guidance or specificity as to what kind of methodologies should be used. We don’t want somebody making up a methodology of their own, putting it out there and using it to justify their claims. We would like the requirement that they are rigorously —

**Senator Wallin:** Does this something that you’re describing exist?

**Ms. Tooze:** Sure. There are standards. There are Canadian standards. There are disclosure standards like the Canadian Sustainability Disclosure Standards or the International Sustainability Standards Board standards. These are all standards for disclosure that are recognized.

**Senator Wallin:** I’ll leave it at that. Thank you.

**The Chair:** Thank you, senator. Before going to Senator Yussuff with his last question, this reminds me of a conversation from last year when we studied Bill C-59. I think it was with a representative from Pathways Alliance. I found their argument very interesting and relevant. I’m curious to hear your reaction. They expressed concern at that time regarding this internationally recognized methodology. When you go, for example in oil sands, with something very innovative, you have no benchmark or reference. These kinds of things are subject to killing innovation. I’m just curious to hear how you found their argument.

**Ms. Tooze:** Well, I agree. This is the point. I agree that when it comes to the law, there’s this lovely balance that you have to get right, especially when you’re drafting legislation, between legal certainty and being flexible enough to allow for unforeseen circumstances and changes to the law.

I feel that investors and the public require some kind of idea on what would be substantiation in terms of methodology. What are we looking for, and how does that look in the grand scheme of things? If there’s no public disclosure regarding what those substantiation methods look like and if there’s no framework,

**Mme Tooze :** Je précise que je me réjouis du retrait de l’exigence d’une « méthode reconnue à l’échelle internationale ». L’Initiative canadienne de droit climatique en est ravie. Nous nous réjouissons que la loi soit moins contraignante qu’avant.

En ce qui a trait à des types de méthodes, nous ne voulons pas que la loi soit contraignante au point de créer une liste. Nous aimerions des méthodes qui ont montré leur crédibilité et leur fiabilité. Par exemple, le Royaume-Uni et l’Australie, en particulier, exigent que tout article scientifique soit largement connu, évalué par les pairs et indépendant.

Je vous en prie, comprenez-moi bien. Nous ne voulons pas de paramètres stricts sur les méthodes qui peuvent être utilisées. Nous aimerions simplement qu’il y ait des précisions sur le genre de méthode qui devrait être utilisée. Nous ne voulons pas que quelqu’un invente sa propre méthode, et qu’il l’affiche et l’utilise pour justifier ces affirmations. Nous aimerions que l’exigence qu’elles soient rigoureusement...

**La sénatrice Wallin :** Cette chose que vous décrivez existe-t-elle?

**Mme Tooze :** Bien entendu. Il y a des normes. Il y a des normes canadiennes. Il y a les Normes canadiennes d’information sur la durabilité ou les normes du Conseil des normes internationales d’information sur la durabilité. Ce sont toutes des normes de déclaration qui sont reconnues.

**La sénatrice Wallin :** Je vais m’arrêter là. Merci.

**Le président :** Merci, sénatrice. Je vais donner la parole au sénateur Yussuff pour sa dernière question, mais avant, ces propos me rappellent un échange qui remonte à l’an dernier, pendant l’étude du projet de loi C-59. C’était avec une personne représentant l’Alliance nouvelles voies, il me semble. J’ai trouvé son argument très intéressant et pertinent. Je serais curieux de connaître votre réaction. Cette personne a exprimé des préoccupations au sujet de la méthode reconnue à l’échelle internationale. Dans le domaine des sables bitumineux, par exemple, quand on tente quelque chose d’innovant, on n’a pas de repère ou de modèle. Ce genre de chose risque d’anéantir tout esprit d’initiative. Je suis curieux de savoir ce que vous pensez de son argument.

**Mme Tooze :** Eh bien, je suis de son avis. C’est ce que je veux faire valoir. Je suis d’accord pour dire qu’en matière de loi, surtout pendant la rédaction du projet de loi, il faut parvenir à trouver ce fameux juste milieu entre la sécurité juridique et la souplesse voulue pour pouvoir s’adapter à des circonstances imprévues et modifier la loi.

J’ai le sentiment que les investisseurs et la population ont besoin d’avoir une idée de ce qu’est la corroboration dans le cadre d’une méthode. Que cherchons-nous, et à quoi cela ressemble-t-il globalement? S’il n’y a ni cadre ni déclaration publique sur la forme que prennent les méthodes de

there's just too much uncertainty for everybody. I feel that nobody really understood what internationally recognized methodologies were, so you can't disclose and substantiate according to something you don't understand.

I agree with the companies. I understand what the companies are looking for. I'm here not fighting against them. I want them to be able to disclose, and I want them to feel comfortable disclosing. That also falls with investors and the public. I want them to be able to understand the disclosures that they're getting.

**The Chair:** Thank you for your answer. I think this debate is not over yet because it's a trade-off between customer protection, public information and this innovation. If you think about oil sands, we have no benchmark worldwide, and they want to innovate. We will see.

**Senator Yussuff:** Thank you for being here as a witness.

Does this change leave a big void for Canadians to understand how they can look at a company's responsibility and disclosure? Now they're not going to know because there's no reference.

Does this really create a challenge for investors in the country and consumers who are patronizing companies for a variety of reasons? Is this going to cause some undue harm because we don't have a reference anymore that can help us guide companies in the right direction in their climate obligations but also equally allow the public to know this so that they can make wise decisions, whatever those decisions might be?

**Ms. Tooze:** Thank you for your question.

Yes, I agree 100%. When making decisions, consumers and investors require robust, comparable — which is important — and credible disclaimers and representations as well as disclosures. Without those boundaries to methodological requirements, consumers and investors face difficulty in determining how reliable claims are. Again, to use the example of our trading partners, the U.K. and Australia, they require all of the substantiation evidence to be publicly available to consumers and investors. I still worry that it will be too complex for some consumers and investors to understand, but at least it's there for NGOs and other climate groups that understand it to drive it forward on consumers' behalf and on investors' behalf.

corroboration, personne ne sait à quoi s'en tenir. J'ai l'impression que personne n'a vraiment compris ce que sont des méthodes reconnues à l'échelle internationale. On ne peut communiquer ou corroborer des informations en fonction de quelque chose que l'on ne comprend pas.

Je suis d'accord avec les entreprises. Je comprends ce qu'elles cherchent. Je ne suis pas ici pour me battre contre elles. Je veux qu'elles soient en mesure de communiquer l'information, et je veux qu'elles soient à l'aise de le faire. Cela s'applique aussi aux investisseurs et à la population. Je veux qu'ils soient en mesure de comprendre les informations qui leur sont communiquées.

**Le président :** Je vous remercie de votre réponse. Je pense que le débat n'est pas terminé, car il y a un compromis à faire entre la protection des consommateurs, l'information du public et l'innovation. Si on pense aux sables bitumineux, il n'y a pas de repère à l'échelle mondiale, et les entreprises veulent innover. Nous verrons bien.

**Le sénateur Yussuff :** Merci de votre comparution à titre de témoin.

Est-ce que cette modification laisse un grand vide dans les moyens dont disposent les Canadiens lorsqu'ils considèrent la responsabilité de l'entreprise et l'information qu'elle a communiquée? Ils ne sauront désormais plus à quoi s'en tenir puisqu'il n'y a pas de modèle.

Cette modification crée-t-elle réellement un problème pour les investisseurs au pays et les consommateurs qui choisissent de faire affaire avec des entreprises pour toutes sortes de raisons? Causera-t-elle des torts indus parce que nous n'aurons plus de modèle pour nous aider à orienter les entreprises dans la bonne direction en ce qui a trait à leurs obligations climatiques, mais aussi pour permettre à la population de savoir ce qu'il en est afin qu'elle puisse prendre des décisions réfléchies, quelles que soient ces décisions?

**Mme Tooze :** Je vous remercie de votre question.

Oui, je suis entièrement d'accord. Lorsqu'ils prennent des décisions, les consommateurs et les investisseurs ont besoin d'avertissements, d'indications et de communications crédibles, fiables et — chose importante — comparables. Si les exigences en matière de méthodologie ne sont pas encadrées, les consommateurs et les investisseurs ont du mal à déterminer la fiabilité des affirmations. Je reprends l'exemple du Royaume-Uni et de l'Australie, qui sont partenaires commerciaux du Canada. Ces pays exigent que tout élément corroboratif soit rendu public pour les consommateurs et les investisseurs. Je crains encore que cela soit trop complexe pour être compris des consommateurs et des investisseurs, mais au moins, ce sera là pour que des ONG et d'autres groupes de lutte contre les changements climatiques qui comprennent de quoi il retourne puissent faire progresser les choses pour le compte des consommateurs et des investisseurs.

**Senator Yussuff:** In the short term, we're guessing here because we don't know what the government is thinking more broadly as to what is going to guide the country in regard to what will replace what is currently in the law.

I agree with you: If we don't know what an international methodology is, I don't know why we are even using it. Putting that aside, do you think this might now lead to some collaboration so that we can have a common substantiation definition that will help everybody in the context of how we look forward in regard to climate change disclosure?

**Ms. Tooze:** That would be lovely and ideal.

The issue would be different industries substantiating different claims while needing to use different methodologies. It's very complex and technical. This is where we could use more of a guideline on what kinds of methodologies we are looking for. There are some that are recognized on some level — it doesn't have to be international — but we do want emerging methodologies. That would be useful. We don't want to stifle innovation on any methodologies coming forward.

It is a tricky balance between being flexible but also providing the certainty that we have to get. And having at least some framework that would allow for a standard form of substantiation or methodology for climate disclosures would be wonderful.

When it comes specifically to this issue, I can't see there being one methodology that would fit all, unfortunately.

**Senator Yussuff:** Thank you kindly.

**The Chair:** We appreciate your last few answers, because I think we need this dialogue to continue. It's not black and white. I referred to oil and gas, but I could refer to the aluminum industry as well when it comes to innovation and industry. If Canada wants to be a leader in innovation, this is very important for us.

Thank you for your testimony. I appreciate it very much.

Colleagues, we need to adjourn this meeting, but we will reconvene in 15 minutes. There are two different meetings. We will see you soon when we continue our study of Bill C-15.

(The committee adjourned.)

**Le sénateur Yussuff :** Dans l'immédiat, nous jouons aux devinettes, car nous ne savons pas ce qu'envisage le gouvernement de façon générale en ce qui a trait aux orientations du pays et au libellé qui remplacera les dispositions actuelles de la loi.

Je suis d'accord avec vous, car je ne comprends pas pourquoi nous utilisons l'expression « méthode reconnue à l'échelle internationale » si nous ne savons pas ce qu'elle signifie. Cela dit, croyez-vous que cette modification pourrait mener à une collaboration afin d'en venir à une définition commune de la corroboration qui aidera tout le monde à s'entendre sur une façon de communiquer l'information liée au climat à l'avenir?

**Mme Tooze :** Ce serait merveilleux et idéal.

Le problème, c'est que différentes industries corroborent des affirmations distinctes en ayant recours à des méthodes distinctes. C'est fort complexe et technique. C'est à cet égard que des lignes directrices sur le genre de méthode recherchée seraient utiles. Il y en a qui sont reconnues dans une certaine mesure — il n'est pas nécessaire que ce soit à l'international —, mais nous voulons de nouvelles méthodes. Ce serait utile. Nous ne voulons pas empêcher l'innovation à l'égard des méthodes qui se présentent.

Il faut à la fois faire preuve de souplesse et fournir la sécurité voulue, et c'est un équilibre qu'il est difficile d'atteindre. Il serait formidable d'avoir au moins un cadre qui permettrait d'avoir une forme ou une méthode de corroboration standard pour la communication d'informations liées au climat.

En ce qui concerne cette question, je ne crois pas qu'il y ait une méthode universelle, malheureusement.

**Le sénateur Yussuff :** Je vous remercie.

**Le président :** Nous vous remercions de vos dernières réponses, car le dialogue doit se poursuivre, selon moi. Ce n'est pas noir ou blanc. J'ai parlé du pétrole et du gaz, mais je pourrais aussi parler de l'industrie de l'aluminium quand on parle d'innovation et d'industrie. Ce sera fort important pour nous, si le Canada veut se démarquer sur le plan de l'innovation.

Je vous remercie de votre témoignage. Il m'a beaucoup plu.

Chers collègues, nous reprendrons nos travaux dans 15 minutes. Nous poursuivrons notre étude du projet de loi C-15, mais il s'agira d'une réunion distincte. À tantôt.

(La séance est levée.)